

# RAPPORT ANNUEL 2024

## SIENNA MONETAIRE ISR





## SOMMAIRE

Synthèse du fonds au 31/12/2024 .....	3
Vie juridique du fonds.....	4
<b>GESTION FINANCIERE.....</b>	<b>5</b>
Évolution de la valeur liquidative .....	6
Performances du fonds .....	6
Analyse du risque .....	6
Principaux mouvements du fonds .....	7
Conjoncture économique .....	8
Le mot du gérant.....	12
Autres informations .....	13
Pourcentage OPC interne.....	16
<b>ETATS FINANCIERS .....</b>	<b>17</b>
<b>DIC PRIIPS .....</b>	<b>77</b>
<b>REPORTING DECEMBRE .....</b>	<b>84</b>
<b>ANNEXE SFDR .....</b>	<b>95</b>
<b>ANNEXE RAPPORT LEC 29.....</b>	<b>106</b>

# Synthèse du fonds au 31/12/2024



**DATE D'AGREMENT AMF :** 18/02/2003

**DUREE RECOMMANDEE DE PLACEMENT :**  
> 1 mois

**FORME JURIDIQUE :** OPCVM

**FONDS MULTI-PARTS :** OUI

**CLASSIFICATION :** Fonds monétaire à valeur liquidative variable standard

**N°AMF :** FR0007081278

**DEVISE :** Euro

**COMMISSAIRE AUX COMPTES :**  
PRICE WATER HOUSE COOPERS

**INDICATEUR DE RISQUE (SRI) :** 1

**INDICE DE REFERENCE :**  
100% ECB Euro Short-term Rate Capitalisé

## CHIFFRES CLES

- > **Actif net du portefeuille :** 2 715,30 M€
- > **Actif net de la part R-C :** 21,09 M€  
**Valeur liquidative de la part R-C :** 125,707 €  
+ haut sur 12 mois : 125,707 €  
+ bas sur 12 mois : 121,164 €
- > **Actif net de la part I-C :** 1 035,88 M€  
**Valeur liquidative de la part I-C :** 105,496 €  
+ haut sur 12 mois : 105,496 €  
+ bas sur 12 mois : 101,532 €
- > **Actif net de la part FS-C :** 1 658,34 M€  
**Valeur liquidative de la part FS-C :** 101,193 €  
+ haut sur 12 mois : 101,193 €  
+ bas sur 12 mois : 100,012 €

**FREQUENCE DE VALORISATION :** Quotidienne en cours de clôture

**VALORISATEUR :** CACEIS

## SOCIETE DE GESTION :

SIENNA GESTION  
21 boulevard Haussmann  
75008 Paris  
[www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com)



## Vie juridique du fonds

### **Le 02/03/2025 :**

- Modification du calendrier d'établissement des valeurs liquidatives : les valeurs liquidatives sont désormais établies chaque veille d'un jour de centralisation des souscriptions et des rachats.

### **Le 01/01/2025 :**

- Changement de la dénomination du Fonds : le Fonds sera dénommé « SIENNA MONETAIRE »
- Précision sur les limites méthodologiques de l'approche extra financière
- Précision que le fonds ne bénéficie pas du label ISR.

### **Le 06/12/2024 :**

- Changement d'adresse du siège social de Sienna Gestion ▪

### **Le 27/08/2024 :**

- Création d'une catégorie de part « FS-C ».
- Ajout d'une commission de surperformance sur les parts I-C et R-C (à compter du 1er janvier 2025)
- Renommage de la « I » en « I-C »

### **Le 29 /05/2024 :**

- Modification de la dénomination des parts A (R-C)
- Modification des frais de la part R-C

### **Le 26/04/2024 :**

- Transformation du Fonds en OPCVM.
- Renommage de la rubrique « Frais administratifs externes à la société de gestion » en « Frais de fonctionnement et autres services ».

# GESTION FINANCIERE

# Évolution de la valeur liquidative

## Evolution de la VL (Base 100)



La part FS-C du fonds ne disposant pas encore de données sur une année calendaire complète pour permettre l'affichage de ses performances.

## Performances du fonds

### PERFORMANCES CUMULEES (en %)

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
SIENNA MONETAIRE I-C	3,95	7,37	6,30	5,43
SIENNA MONETAIRE R-C	3,79	7,05	5,96	5,04
Indice de référence	3,79	7,17	6,15	4,52

### PERFORMANCES ANNUALISEES (en %)

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
SIENNA MONETAIRE I-C	3,95	2,40	1,23	0,53
SIENNA MONETAIRE R-C	3,79	2,30	1,16	0,49
Indice de référence	3,79	2,34	1,20	0,44

### PERFORMANCES ANNUELLES (en %)

	2024	2023	2022	2021	2020	2019
SIENNA MONETAIRE I-C	3,95	3,44	-0,14	-0,60	-0,40	-0,27
SIENNA MONETAIRE R-C	3,79	3,32	-0,18	-0,61	-0,41	-0,28
Indice de référence	3,79	3,28	-0,02	-0,49	-0,47	-0,40

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

## Analyse du risque

### RATIO DE RISQUE

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité annualisée (en %)			
Portefeuille	0,13	0,16	0,16
Indice de référence	0,14	0,16	0,15

## Principaux mouvements du fonds

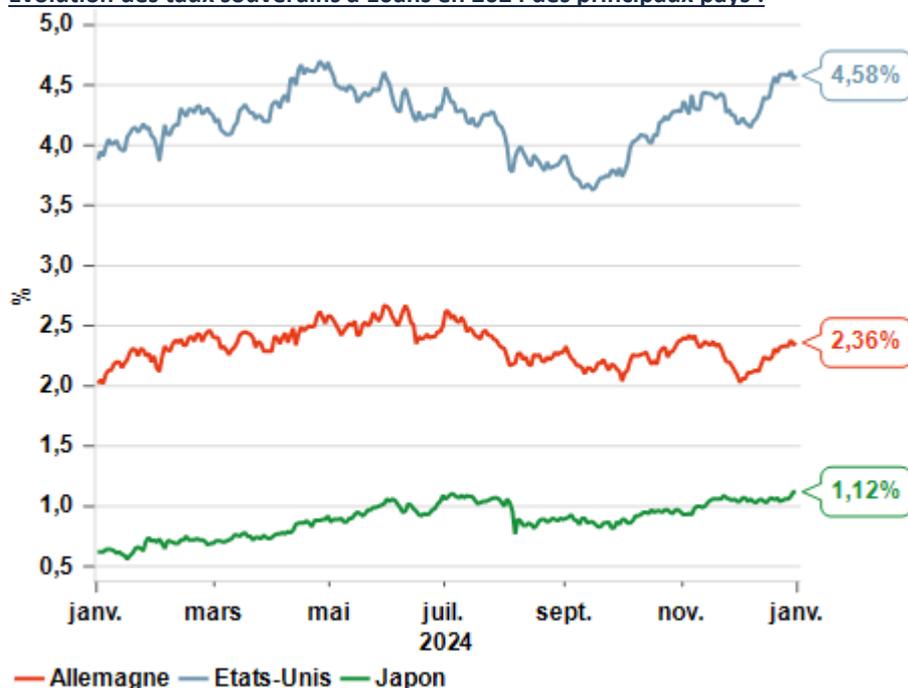
Achats				Ventes			
ALLIANZ SECURICA-SRI	FR0010017731	OPCVM	360 209 213	ALLIANZ SECURICA-SRI	FR0010017731	OPCVM	405 451 165
AMUNDI € LIQ SHORT TERM	FR0007435920	OPCVM	239 660 189	AMUNDI € LIQ SHORT TERM	FR0007435920	OPCVM	227 108 111
SRI SRI-I				SRI SRI-I			
BTF 19/02/25 14W	FR0128690643	Monétaire	89 464 717	FEDERALSUPPORTMONETAIR	FR0013440138	OPCVM	50 913 600
NCP 23/12/24 78118 EUR F	HG0128959329	Monétaire	87 465 135	EESGI			
2.87				BTF 19/06/24 13W	FR0128227750	Monétaire	39 963 533
NCP 18/12/24 78118 EUR F	HG0128565456	Monétaire	87 446 949	BTF 17/01/24	FR0128070960	Monétaire	29 984 233
3.12				BTF 23/05/24 13W	FR0128227735	Monétaire	29 980 702
NCP 20/11/24 BPIFRANC EUR	HG0128786664	Monétaire	87 446 949	BTF 11/12/24 27W	FR0128379460	Monétaire	29 942 288
F 3.12				BTF 23/10/24 13W	FR0128537133	Monétaire	24 932 135
NCP 30/10/24 78118 EUR F	HG0128861707	Monétaire	87 446 949	BTF 15/01/25 28W	FR0128537182	Monétaire	24 912 071
3.12				NCP 31/07/24 BNPP EUR V	HG0127991604	Monétaire	21 812 747
NCP 06/11/24 78118 EUR F	HG0128881556	Monétaire	87 446 949	ESTR OIS +0.23			
3.12							
NCP 27/11/24 78118 EUR F	HG0128932805	Monétaire	87 446 949				
3.12							
NCP 04/12/24 78118 EUR F	HG0128936780	Monétaire	87 446 949				
3.12							
NCP 11/12/24 78118 EUR F	HG0128953736	Monétaire	87 446 949				
3.12							

## Conjoncture économique

Comme en 2023, la volatilité sur les marchés financiers en 2024 a été marquée par la lenteur du processus désinflationniste mondial et les recalages des anticipations de baisses de taux. Ce n'est qu'au deuxième trimestre de l'année que le retour à une trajectoire d'inflation plus nettement orientée vers la cible de 2% et la poursuite de la normalisation du marché du travail auront permis aux banques centrales d'entamer leur cycle de baisses des taux directeurs. Cependant, en deuxième partie d'année, et à la suite notamment de l'élection de D. Trump, ces derniers ont retrouvé de la vigueur compte tenu du programme avancé par le futur président, tout comme les incertitudes relatives au déficit budgétaire et aux retombées sur l'économie mondiale de tensions protectionnistes accrues. Du côté des marchés actions, la prépondérance d'un contexte macroéconomique porteur, couplée à l'assouplissement des conditions financières et à la poursuite de la vague IA, aura permis aux indices d'enregistrer une nouvelle année de performances solides, surtout aux Etats-Unis.

Sur les Etats-Unis, le début de l'année ne présageait pas une telle issue : l'inflation a repris des couleurs au cours du premier trimestre, jusqu'à atteindre +3,5% en mars, toujours soutenue par les composantes des services et du logement. Elle s'est ainsi accompagnée d'une hausse marquée des taux souverains à 10 ans, vers 4,70% fin avril (soit un point haut depuis presque vingt ans). Toutefois, la poursuite de la normalisation du marché du travail a permis de ralentir la croissance des salaires (+5,6% au début de l'année en glissement annuel, contre +4,8% en décembre), et donc les tensions inflationnistes. Avec une dynamique des prix engagée sur de bons rails et une politique monétaire plus restrictive à mesure que l'inflation rechutait, la Fed a pu procéder en septembre à une première baisse de taux de -50 pb au cours d'un comité pendant lequel la banque centrale a également renforcé l'importance de son objectif de plein emploi dans ses prises de décision. Ce mouvement a notamment permis d'enrayer la baisse des taux souverains et des indices actions qui s'était amorcée durant l'été, après un très net regain des craintes de récession. Cet optimisme a été encore renforcé en fin d'année avec l'arrivée de D. Trump, notamment vis-à-vis des perspectives de croissance, bien qu'il ait fallu intégrer en parallèle des craintes relatives à la trajectoire du déficit américain, les taux souverains à 10 ans ont ainsi engagé une nouvelle dynamique haussière au T4 pour finalement clôturer l'année à +70 pb à 4,58%.

Evolution des taux souverains à 10ans en 2024 des principaux pays :



Du côté des actions américaines c'est à nouveau les « Sept Magnifiques » (Alphabet, Amazon, Apple, Meta, Microsoft, Nvidia, Tesla) et la déferlante continue de l'intelligence artificielle qui ont poussé les indices à la hausse. Ainsi, la robustesse de la croissance, portée par de solides gains de productivité, une consommation soutenue de la part des ménages et l'assouplissement des conditions financières en fin d'année, a aussi été un pilier de la surperformance des indices américains. Sans oublier évidemment les anticipations concernant la politique de D. Trump, entre dérégulation et baisse de la fiscalité pour les entreprises, permettant au S&P 500 d'atteindre de nouveaux records et d'afficher une performance annuelle de +23%.



En zone euro, le chemin vers la désinflation n'a pas non plus été un long fleuve tranquille. La BCE a ainsi été contrainte d'attendre le mois de juin pour procéder à sa première baisse de taux directeurs. Dans le sillage de son voisin américain, la composante de l'inflation dans les services a en effet fait de la résistance. La baisse des prix de l'énergie et le ralentissement des coûts salariaux ont toutefois permis à l'inflation de se rapprocher progressivement de la cible de 2% au cours de l'année. Le taux souverain allemand à 10 ans a ainsi évolué entre 2,50% et 2.36% en fin de 2<sup>e</sup> semestre. Ce recalibrage a également été constaté dans le sillage d'une croissance économique bien plus faible que les investisseurs ne l'anticipaient : bien que les ménages aient enregistré des gains de pouvoir d'achat, cela n'a pas entraîné de hausse significative de la consommation, ni donc de rebond de la croissance, laquelle est pénalisée par un manque persistant de confiance lié au contexte politique et géopolitique. Par ailleurs, la dynamique économique a mis en lumière des disparités géographiques, avec un tandem franco-allemand pesant sur l'activité globale de la zone, la première économie européenne ayant notamment été affectée par une perte structurelle de compétitivité et des difficultés persistantes dans l'industrie, notamment dans le secteur automobile. Plus spécifiquement, en France, la situation politique a encore assombri le tableau économique avec, le 6 juin, l'annonce par Emmanuel Macron de la dissolution de l'Assemblée nationale et la tenue d'élections législatives anticipées, lesquelles n'ont toutefois pas permis de faire émerger une majorité solide. Le gouvernement nouvellement formé a ainsi dû faire face à la lourde tâche de faire adopter un projet de loi de finances pour 2025 dans un contexte marqué par une nette dégradation des finances publiques et une Assemblée nationale fragmentée. L'adoption d'une motion de censure le 4 décembre, la démission du gouvernement Barnier et la nomination de F. Bayrou témoignent ainsi de la difficulté de cette tâche qui reste à accomplir début 2025. Les craintes concernant le déficit public demeurent donc prégnantes et ont provoqué, au cours de l'année, des dégradations successives de la note souveraine de la France : Aa2 pour Moody's contre Aa3 précédemment, et AA- pour Fitch, avec une perspective négative. Cette prime de risque politique s'est également accompagnée d'une hausse du *spread* souverain à 10 ans entre la France et l'Allemagne, de 48 pb en juin (avant la dissolution), à 84 pb au 31 décembre, après un pic à 88 pb le 2 décembre.

A noter également que les indices européens ont été freinés par la poursuite des difficultés économiques en Chine. En effet, si l'empire du Milieu connaissait une croissance de +4,6% au T3 sur un an, ce chiffre est inférieur à l'objectif affiché par le gouvernement de +5%, en lien avec des problématiques structurelles sous-jacentes encore prégnantes. L'inflation reste particulièrement faible, le taux de chômage des jeunes important (autour de 15%), et l'atonie de la consommation se cristallise. En cause, les difficultés persistantes du secteur immobilier, comme le soulignent les reculs successifs de l'investissement dans le secteur. Notons toutefois que les autorités gouvernementales continuent de se montrer déterminées à soutenir la confiance et l'activité, bien qu'elles peinent à convaincre les investisseurs dans la durée, et ce même après l'annonce de diverses mesures d'envergure au mois de septembre. Les indices actions chinois terminent néanmoins l'année sur des performances relativement positives, à +17,7% pour le Hang Seng et +14,7% pour le CSI 300.

Au Japon, le retour de l'inflation, désormais bien installée au-dessus du seuil de 2%, a permis à la BOJ de procéder à deux hausses de ses taux directeurs, ce qui marque une rupture avec la politique accommodante menée depuis quinze ans. Ce changement de cap de politique monétaire ne s'est toutefois pas accompagné d'un renforcement durable du yen, qui a continué de souffrir d'un différentiel de taux d'intérêt trop important avec les autres économies, et notamment avec le dollar. Cette faiblesse de la monnaie nipponne a toutefois permis aux actions japonaises de gagner du terrain, le Topix ayant terminé l'année à +17,7%.



## Les Marchés Actions

Dans la continuité de 2023, 2024 marque une nouvelle progression des actions au niveau mondial. Pour autant, les performances des indices révèlent certains contrastes, avec une Europe plus en retrait. Le marché américain ressort comme le grand gagnant de l'exercice écoulé, à l'image des « 7 Magnifiques » (Apple, Microsoft, Google, Amazon, Meta, Nvidia et Tesla) : le S&P500 progresse de 23,31% et le Nasdaq Composite de 28,64%.

L'inflexion des politiques monétaires des principales banques centrales aura sans doute été le thème qui a le plus animé les marchés en 2024. Face au reflux progressif de l'inflation, les banques centrales ont en effet retrouvé des marges de manœuvre pour soutenir l'investissement et la croissance. La Banque Centrale Européenne a ainsi procédé à quatre baisses de taux de 0,25% chacune pour ramener son taux de dépôt à 3%. Aux Etats-Unis, la FED a également procédé à 3 baisses de taux au dernier quadrimestre. Il faut cependant noter que celle-ci, à la différence de la BCE a tenu un discours beaucoup plus prudent sur des baisses de taux additionnelles en 2025, propulsant le taux à dix ans quasiment à son plus haut niveau annuel, à 4,57% fin décembre.

Parmi les autres nombreux thèmes qui auront rythmé l'année passée, les Etats-Unis auront systématiquement été au centre du jeu. Economiquement d'abord, avec une croissance qui a sans arrêt surpris positivement. Boursièrement ensuite, avec une hausse des indices portée notamment par les perspectives de l'intelligence artificielle et tous les usages présents et futurs qu'elle offre. Politiquement également, avec la réélection de Donald Trump à la présidence dont le programme est protectionniste. D'un point de vue commercial enfin, alors que les tensions avec la Chine se sont accentuées.

Concernant la Chine, autre moteur de la croissance mondiale, sa trajectoire a déçu. Si la reprise économique attendue après la fin des restrictions sanitaires a généré des attentes élevées, la réalité s'est révélée plus nuancée. Les ambitions du gouvernement se sont en effet heurtées à une faible consommation intérieure, signe d'une confiance fragile, et à l'endettement du secteur immobilier créant des incertitudes sur la stabilité du secteur financier. Malgré tout, grâce à une baisse des taux en fin d'année et à des signaux budgétaires volontaristes pour 2025, le Hang Seng progresse de 17,67% en 2024.

Sur l'ensemble de l'année 2024, le MSCI EMU Net Return affiche quant à lui une hausse de 9,49%.

## Le Marché Taux

La fin de l'année 2023 a été marquée par une nette baisse des taux longs. En raison de chiffres d'inflation en décélération, les anticipations de baisses de taux directeurs se sont accentuées avec des premières baisses prévues dès avril 2024 par le consensus des deux côtés de l'Atlantique. Le taux 10 ans allemand finissait donc l'année sur un point bas, à 2,02%. Néanmoins, si l'inflation s'atténuait, le combat des banques centrales n'était pas terminé. Le premier trimestre 2024 a donc été marqué par un recalage des anticipations de baisse des taux directeurs. Les anticipations de première baisse de taux ont été reléguées d'avril à juin, dans un contexte d'économie résiliente aux Etats-Unis, moins en Europe et d'une inflation restant bien au-delà de la cible des 2% dans les deux zones.

Dans un contexte de remontée des taux réels, nous anticipons une correction des actifs risqués. Malgré cela, le marché du crédit est resté solide. Le niveau attractif des taux en absolu explique certainement un tel attrait. Les spreads de crédit se sont inscrits en baisse passant, sur une maturité de 5 ans, de 80 bps à 70 bps. Il est en de même pour le spread italien qui passe de 170 bps contre Allemagne à moins de 140 bps.

L'inflation est restée une source d'inquiétude pour les banques centrales, en particulier aux Etats-Unis. Si la tendance baissière n'était pas remise en cause, elle était désormais très modérée en raison de la pression des salaires par exemple. Dans ce contexte, la FED a décalé sa première baisse des taux à septembre au plus tôt. La BCE a quant à elle agit dès le mois de juin par un premier mouvement de baisse d'un quart de point. Les banques centrales sont restées « data dependant ». Les taux longs ont subi le recalage des anticipations de baisses des taux directeurs, dans un contexte de croissance qui restait encore résiliente, et se sont orientés à la hausse atteignant 2.65% pour le 10 ans allemand début juin. Mais la décision d'Emmanuel Macron de dissoudre l'assemblée Nationale début juin a entraîné un « flight to quality » : baisse du taux allemand à 2.35%, hausse du spread France/Allemagne de 0,50 pbs à 0,80 bps, hausse du spread Italie/Allemagne de 130 pbs à 150 pbs. Les obligations financières françaises ont également été négativement impactées.



L'été 2024 a été marqué par de nombreuses incertitudes (économie chinoise en berne, résultats S1 mitigés) couplées à une baisse de l'inflation. Sur ce plan, l'inflation américaine est passée sous les 3% en juillet ce qui a permis au président de la Fed d'annoncer à son tour le début d'un cycle de baisse des taux directeurs lors du Symposium de Jackson Hole. Une première baisse de 50 bps s'est matérialisée le 18 septembre. L'ampleur de cette baisse a surpris le marché et entraîné un rallye du 2 ans et une pentification de la courbe des taux en Europe également. La BCE a quant à elle baissé son taux directeur de 25 bps en septembre tout en indiquant rester « Data dependant » pour ses prochaines réunions.

Dans ce contexte les taux longs ont baissé durant le troisième trimestre, passant de 2,60% à 2.12% pour le 10 ans allemand. Le marché anticipait alors une accélération du rythme de baisse des taux directeurs.

Le marché du crédit a légèrement souffert dans un contexte de craintes d'un ralentissement économique plus prononcé. Plusieurs profit warnings de constructeurs automobiles ont pénalisé le secteur, les hausses de prix ne couvrant plus la forte baisse de la demande. Néanmoins la demande est restée forte pour les obligations privées, les investisseurs cherchant à bloquer pour les années à venir des rendements attractifs.

De fin septembre à début novembre (élections présidentielles américaines) les taux longs européens se sont inscrits en hausse bien que l'économie soit atone. Ils ont suivi la hausse des taux américains, poussés par un marché du travail resté solide et une économie loin de la récession. Le taux 10 ans allemand est ainsi passé de 2,11% à 2,48%. Malgré une baisse de 25bps des taux directeurs de la BCE, le marché s'est inquiété d'une inflation sous 2%, et d'un risque que sa politique d'assouplissement monétaire soit peut-être trop tardive. Après l'élection de Donald Trump, les taux européens ont nettement baissé. Le marché a craint une future baisse de l'inflation plus importante avec une BCE trop attentiste mais également des effets négatifs sur la croissance de la politique de guerre commerciale du nouveau président américain. Le taux à 10 ans allemand est alors revenu vers 2,03%. Enfin, en décembre, les discours plus attentistes des banques centrales (craintes d'une inflation plus résiliente qu'anticipée) ont fait remonter les taux longs. Le taux à 10 ans allemand finit l'année à 2,36%.

Durant tout le quatrième trimestre, les spreads de crédit sont restés stables. La classe d'actif a bénéficié de niveaux de taux attractifs nourrissant la demande des investisseurs, dans un contexte de fondamentaux solides des entreprises.



## Le mot du gérant

### Contexte :

L'inflation dans la zone euro a montré des signes de modération en 2024. Cette modération a permis à la BCE de maintenir une politique monétaire accommodante, et l'ESTER qui avait débuté l'année sur des niveaux de 3,90 finit l'exercice à 2,90. Cette baisse a accompagné une croissance en zone euro modérée, mais positive. Les conditions de financement sur le marché monétaire de la zone euro sont restées favorables et la liquidité toujours abondante, a permis aux spreads de crédit de se maintenir sur les niveaux du début d'année.

### Directionnel :

Dans un environnement de baisses des taux directeurs de la BCE (-1% pour l'ESTER en cumulé sur la période) nous avons privilégié les achats de titres à taux variables sur les maturités longues, contre ESTER pour les NeuCP 1 an, et contre l'EURIBOR 3 mois pour les NeuMTN 2 ans. Les taux fixes ont été principalement investis sur des maturités inférieures à 3 mois, plutôt sur des corporates. Nous avons voulu privilégier la stabilité de la performance du fonds, plutôt que d'accepter une volatilité qui aurait nécessairement accompagné un portefeuille long en duration. La WAM du portefeuille a été maintenue en moyenne autour de 20 jours.

### Crédit :

Les spreads de crédit (indice ITRAX) sont restés relativement serrés autour de 60. Sur la partie strictement monétaire, les primes de risque se sont montrés également stables avec une pente positive allant de +0,10% sur le 3 mois à +0,30% sur le 1 an en moyenne. Nous avons privilégié les titres avec un rating équivalent à A1+/A1 (en moyenne plus de 80% du portefeuille). Ce positionnement, très défensif, nous est apparu opportun dans un environnement de quasi-récession en zone euro doublé d'épisodes de stress marqués (guerre israélo-palestinienne, en Ukraine...). La WAL a évolué autour de 200 jours. Notre univers d'émetteurs autorisés reste concentré sur les grands groupes bancaires, et les sociétés leaders dans leur domaine. La notes ESG des émetteurs est prise systématiquement en compte avant chaque investissement.

### Liquidités :

Le poste des liquidités a été maintenu cette année à un haut niveau proche de 20% en moyenne afin de palier à d'éventuels rachats. Il a été constitué principalement de dépôt à terme, de cash en compte banque, d'OPC monétaires, et de BTF.

## Autres informations

### Information sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Cet OPCVM prend en compte les critères ESG dans sa politique d'investissement, tel que détaillé sur notre site internet (<https://www.sienna-gestion.com/informations-reglementaires>) et dans l'annexe périodique SFDR jointe à ce présent rapport.

### Politique de sélection et évaluation des intermédiaires - Service d'aide à la décision d'investissement

En application de la Directive « Marchés d'Instruments Financiers » 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, modifiée par la directive (UE) 2016/1034 du 23 juin 2016 et révisant la directive dite « MIF » 2004/39/CE du 29 avril 2004, SIENNA GESTION a mis en place, dans le cadre de son obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère, une politique de meilleure exécution. L'information est consultable sur le site de la société de gestion : [www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com)

Le principe de « meilleure exécution » prend la forme de meilleure sélection consistant à sélectionner pour chaque classe d'instruments les entités auprès desquelles les ordres sont transmis en vue de leur exécution.

Afin de répondre au mieux aux exigences de la directive MIF2, SIENNA GESTION a choisi de transmettre ses ordres par l'intermédiaire d'une table de négociation externalisée, la société Exoé (établissement agréé par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement), et ce, en vue de fournir les services d'investissement de Réception Transmission d'Ordres pour le compte de tiers portant sur la majorité des instruments financiers visés à la section C « Instruments Financiers » de l'annexe I de la Directive 2014/65/UE.

La sélection des contreparties d'exécution est réalisée par SIENNA GESTION, et résulte des critères et mesures réalisés par Exoé sur la liste des intermédiaires habilités par SIENNA GESTION. Les rapports issus des contrôles réguliers effectués par Exoé sont ensuite présentés à SIENNA GESTION et font l'objet de comités semestriels.

SIENNA GESTION a décidé de prendre directement à sa charge, à compter du début de l'exercice 2018, tous les frais imputables aux prestations de recherche, facturés par les intermédiaires habilités.

### Calcul du risque global

Dans le cas où le fonds utiliserait des instruments financiers à terme, et ce, dans le respect de la stratégie d'investissement prévue dans sa documentation juridique, le risque global est calculé selon la méthode de l'engagement.

### Informations sur les rémunérations

Conformément aux dispositions réglementaires applicables, et plus particulièrement l'article 22, paragraphe 2 de la Directive 2011/61/UE, dite Directive AIFM, transposée dans le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'AMF, SIENNA GESTION agissant en tant que gestionnaire de Fonds d'Investissement alternatif (FIA) et d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), informe les investisseurs au sein des rapports annuels de chacun de ses FIA et OPCVM sur les rémunérations versées au cours de l'exercice 2024 :

- Effectif moyen de SIENNA GESTION : 71,33 collaborateurs
- Rémunération annuelle brute fixe : 6 156 441,00 €
- Rémunération annuelle brute variable : 1 479 974,00 €
- Nombre de collaborateurs concernés par la rémunération variable : 44
- Rémunération annuelle brute et variable agrégée des collaborateurs dits « preneurs de risques » : 2 236 089,00 €



En application de la Position AMF n°2013-11, SIENNA GESTION identifie des collaborateurs dits « preneurs de risques » auxquels s'applique une politique de rémunération formalisée. Par « preneur de risques », il convient d'entendre tout collaborateur dont les activités peuvent avoir une influence significative sur le profil de risque d'un ou de plusieurs fonds ou sur celui de la société de gestion. Les collaborateurs concernés représentent 19 personnes en 2024 : les gérants de portefeuille et leur hiérarchie directe, la Directrice des Opérations et le Directeur Risques et Conformité.

SIENNA GESTION a créé un comité de rémunération par décision de son Conseil d'Administration en date du 28 mars 2014. SIENNA GESTION est devenue une société à Directoire et Conseil de Surveillance en mars 2022. Le rôle principal du comité de rémunération est de donner des avis au Conseil de Surveillance préalablement à toute modification de la rémunération variable de SIENNA GESTION. Il accorde une attention particulière à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir que le système de rémunération prenne en compte de façon appropriée toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et que la politique de rémunération est compatible avec la stratégie économique, les valeurs et les intérêts de SIENNA GESTION et des fonds gérés et avec ceux des investisseurs dans ces fonds.

Les membres permanents du comité sont désignés par le Conseil de Surveillance de SIENNA GESTION. Il s'agit exclusivement de membres du Conseil de Surveillance. Les membres du Conseil de Surveillance et du comité d'Audit et des Risques de SIENNA GESTION ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat. Le Comité se réunit au moins une fois par an sur saisie du Conseil de Surveillance ou du Président du Directoire de SIENNA GESTION de sa propre initiative.

Les performances des gérants de portefeuilles sont récompensées par l'octroi d'une rémunération variable à condition d'être ajustée au risque. La rémunération variable des gérants doit donc s'aligner sur le profil de risques des portefeuilles.

Les modalités de détermination de cette rémunération variable sont transmises par écrit sous la forme d'une note à tous les gérants après validation du Conseil de Surveillance et suite à l'avis du comité de rémunération. Ces modalités indiquent systématiquement :

- le pourcentage maximum de rémunération variable par rapport à la rémunération annuelle fixe,
- le pourcentage de rémunération dérivant de l'atteinte de performances quantitatives collectives et une répartition en % de la part collective et individuelle dans l'atteinte de ces performances, les formules cibles sont clairement matérialisées,
- le pourcentage de la rémunération dérivant de l'atteinte de performances qualitatives incluant notamment le respect de la réglementation, de la déontologie et de la politique de gestion de risques de SIENNA GESTION.

Conformément à la réglementation AMF, SIENNA GESTION s'assure du respect d'un équilibre prudent entre une situation financière saine et l'attribution, le versement et l'acquisition d'une rémunération variable.

Il en résulte que SIENNA GESTION veille à ce que sa situation financière ne soit pas affectée de façon préjudiciable par :

- la rémunération variable globale attribuée pour cette année,
- le montant de rémunération variable qui sera payé ou acquis au cours de l'année.

En cas de difficulté relative à la situation financière, le Conseil de Surveillance décide des impacts en termes de rémunération variable après avis du comité de rémunération.



### **Effet de levier**

Le fonds n'étant pas investi dans des contrats dérivés, l'information relative à l'exposition calculée selon la méthode brute et la méthode de l'engagement est inférieure à 100% (art. 109 du Règlement délégué (UE) N°231/2013).

### **Règlementation SFTR**

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### **Gestion de la liquidité**

La société de gestion a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses fonds ; elle s'appuie sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs afin de permettre d'honorer toutes les demandes de rachat et ainsi rembourser les investisseurs selon les modalités prévues par le prospectus.

### **Gestion des risques**

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

### **Informations sur la réglementation SFDR**

« Le Fonds promeut certaines caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit Règlement SFDR). Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement comme exposé dans les critères extra-financiers ci-dessous. Concernant l'indice de référence du fonds, il est précisé que la Société de gestion établit sa méthodologie de sélection des titres répondant à des critères ESG à partir d'indices de référence comprenant un univers large de titres. Le résultat de cette analyse est ensuite comparé à l'univers d'investissement qui découle de l'indice de référence du fonds, visant ainsi à obtenir de meilleures performances que celui-ci sur ces critères. »

### **Profil de risques : ajout du risque de durabilité**

« Risque lié à l'investissement durable (risque de durabilité) : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du Fonds, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme. »



### Politique d'engagement actionnariat

En conformité avec l'article L. 533-22 du code monétaire et financier, le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables sur son site internet : [www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com).

## Pourcentage OPC interne

Le pourcentage d'OPC internes détenus au 31/12/2024 est égal à 0 % de l'actif net.

# ETATS FINANCIERS



**SIENNA MONETAIRE ISR**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2024**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2024**

**SIENNA MONETAIRE ISR**  
FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
SIENNA GESTION  
18 rue de Courcelles  
75008 PARIS

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale SIENNA MONETAIRE ISR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM

2025.06.05 18:00:58 +0200



Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>0,00</b>
<b>Titres financiers</b>	
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	<b>106 665 117,15</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	106 665 117,15
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Titres de créances (D)</b>	<b>2 139 510 424,49</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	2 139 510 424,49
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>267 194 419,05</b>
OPCVM	267 194 419,05
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
<b>Dépôts (F)</b>	<b>185 005 882,68</b>
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
<b>Prêts (I) (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>2 698 375 843,37</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>10 966,56</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>17 195 607,18</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>17 206 573,74</b>
<b>Total de l'actif I+II</b>	<b>2 715 582 417,11</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Capitaux propres :</b>	
Capital	2 655 641 270,99
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	59 662 358,51
<b>Capitaux propres I</b>	<b>2 715 303 629,50</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>2 715 303 629,50</b>
<b>Passifs éligibles :</b>	
<b>Instruments financiers (A)</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>0,00</b>
<b>Emprunts (C) (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres passifs :</b>	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	278 787,61
Concours bancaires	0,00
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>278 787,61</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>2 715 582 417,11</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Revenus financiers nets</b>	
<b>Produits sur opérations financières :</b>	
Produits sur actions	0,00
Produits sur obligations	3 330 798,90
Produits sur titres de créances	71 098 718,26
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	1 923 508,80
Autres produits financiers	1 063 453,26
<b>Sous-total produits sur opérations financières</b>	<b>77 416 479,22</b>
<b>Charges sur opérations financières :</b>	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-172,81
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>-172,81</b>
<b>Total revenus financiers nets (A)</b>	<b>77 416 306,41</b>
<b>Autres produits :</b>	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	28 504,64
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
<b>Autres charges :</b>	
Frais de gestion de la société de gestion	-3 386 599,76
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
<b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>	<b>-3 358 095,12</b>
<b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>	<b>74 058 211,29</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>-19 588 240,03</b>
<b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>	<b>54 469 971,26</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>	
Plus ou moins-values réalisées	6 565 478,11
Frais de transactions externes et frais de cession	-183 692,69
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
<b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>6 381 785,42</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>-1 116 126,65</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>	<b>5 265 658,77</b>

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	797 864,53
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
<b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>	<b>797 864,53</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>-871 136,05</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>	<b>-73 271,52</b>
<b>Acomptes :</b>	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice (L)	0,00
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>	<b>0,00</b>
<b>Impôt sur le résultat V (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>59 662 358,51</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

# Annexe des comptes annuels

## A. Informations générales

### A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

#### A1a.Stratégie et profil de gestion

SIENNA MONETAIRE a pour objectif d'obtenir, sur sa durée minimum de placement recommandée d'un (1) mois, une performance nette de frais de gestion du fonds égale à l'€STR capitalisé, en intégrant en amont une approche extra-financière (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, dits « critères ESG ») pour la sélection et le suivi des titres.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

**A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices**

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>1 720 321 258,05</b>	<b>1 504 183 884,54</b>	<b>1 594 730 395,59</b>	<b>1 779 349 755,56</b>	<b>2 715 303 629,50</b>
<b>Part SIENNA MONETAIRE FS-C en EUR</b>					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	1 658 341 645,41
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	16 387 852,20246
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	101,19334
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,13
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,00	1,08
<b>Part SIENNA MONETAIRE I-C en EUR</b>					
Actif net	182 481 083,56	47 575 863,88	158 108 596,02	310 527 219,91	1 035 875 470,08
Nombre de titres	1 846 176,00000	484 223,00000	1 611 400,78854	3 059 677,95758	9 819 069,54821
Valeur liquidative unitaire	98,84273	98,25197	98,11872	101,49016	105,49629
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,17	-0,42	-0,34	0,08	0,30
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,09	-0,16	0,17	3,06	3,65
<b>Part SIENNA MONETAIRE R-C en EUR</b>					
Actif net	1 537 840 174,49	1 456 608 020,66	1 436 621 799,57	1 468 822 535,65	21 086 514,01
Nombre de titres	13 015 987,81250	12 403 819,17914	12 255 596,35029	12 127 409,29525	167 743,38003
Valeur liquidative unitaire	118,15009	117,43221	117,22169	121,11593	125,70698
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,21	-0,50	-0,41	0,09	0,35
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,13	-0,21	0,15	3,52	4,17

## A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

### 2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisées au cours d'ouverture du jour appelé J des marchés soit en fonction de zone d'appartenance du marché :

- Zone Asie : cours de clôture J des marchés
- Zone Europe : cours d'ouverture J

- Zone Amérique : cours de clôture (J-1).

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours d'ouverture communiqués par différents prestataires de services financiers.

Les intérêts courus des obligations sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

De même, une partie des TCN, représentant 65,81% de l'actif net, est valorisée par interpolation linéaire suivant la méthode du spread moyen de l'émetteur sur la courbe de taux (actualisation) ; le taux d'actualisation retenu étant l'ESTR OIS.

### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

### **Instruments financiers à terme :**

### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés ou assimilés sont valorisés pour le calcul de la valeur liquidative du jour (J) :

- Zone Asie : au cours de compensation du jour
- Zone Europe : au cours d'ouverture du jour (J)
- Zone Amérique : au cours de compensation de (J-1).

## **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

### **Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :**

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur

2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté »

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit..

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

### Modifications intervenues sur l'exercice :

Au 20/05/2024

La part A devient R-C

Le taux max de la part R-C passe de 0.22% à 0.32% TTC man l'an.

Au 27/08/2024

La part I devient I-C

Création de la part FS-C

	Frais facturés		Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière (*)		Actif net	Part R-C : 0,32 % maximum l'an Part I-C : 0,20 % maximum l'an Part FS-C : 0,15 % maximum l'an
2	Frais de fonctionnement et autres services (**)			
3	Frais indirects maximum (***) (Commissions et frais de gestion)	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant	Néant
		Frais de gestion	Actif net	Non significatifs
4	Commissions de mouvement		Néant	Néant
5	Commission de surperformance (****)		Actif net	Parts R-C , Part I-C : La commission de surperformance représentera 20% de la différence entre la performance de l'Actif net du Fonds et celle de son Indicateur de Référence l'Euro Short-Term Rate (€STR) capitalisé. Part FS-C : Néant

(\*) Depuis la révocation de l'option de TVA en date du 01/01/2008, ces frais sont exonérés de TVA en vertu de l'article 261 C 1er du CGI.

(\*\*) Les frais de fonctionnement et autres services comprennent les frais suivants :

- Frais du dépositaire ;
- Frais de gestion administrative et comptable ;
- Frais du commissaire aux comptes ;
- Coûts liés aux contributions dues par la société de gestion à l'Autorité des marchés financiers (AMF) ;
- Coûts de cotisation de la société de gestion à l'Association française de la Gestion (AFG) ;
- Coûts de licence de l'indice de référence du Fonds ;
- Frais fiscaux, y compris avocat et expert externe liés au recouvrement des créances du Fonds ;
- Frais liés aux informations des porteurs de parts (informations par tous moyens et informations particulières) à l'exception des opérations de fusion, absorption et liquidation ;
- Frais liés au respect des obligations réglementaires (Reporting AIFM, frais de fonctionnement de la politique de vote lors des assemblées générales) ;
- Frais de constitution et de diffusion de la documentation réglementaire du Fonds (Règlement, DIC, Annexes SFDR) ;
- Frais d'audit et de promotion du label ISR ;
- Frais de fonctionnement des plateformes de distribution.

Le taux forfaitaire maximum des frais de fonctionnement et autres services peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs à celui-ci. Dans la situation où les frais réels sont supérieurs au taux forfaitaire, le dépassement sera pris en charge par la société de gestion.

(\*\*\*) Ces frais sont liés à l'investissement du fonds en parts et/ou actions d'OPC. L'investissement en parts ou actions d'OPC est limité à 10 % de l'actif net.

(\*\*\*\*) Modalités de calcul de la commission de surperformance pour les parts R-C et I-C – A compter du 1er janvier 2025

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part SIENNA MONETAIRE I-C	Capitalisation	Capitalisation
Part SIENNA MONETAIRE FS-C	Capitalisation	Capitalisation
Part SIENNA MONETAIRE R-C	Capitalisation	Capitalisation

## B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>1 779 349 755,56</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	6 033 606 073,93
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-5 178 890 061,23
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	74 058 211,29
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	6 381 785,42
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	797 864,53
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>2 715 303 629,50</b>

### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

#### B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
<b>Part SIENNA MONETAIRE FS-C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	23 926 011,31296	2 397 214 659,57
Parts rachetées durant l'exercice	-7 538 159,11050	-758 279 068,81
Solde net des souscriptions/rachats	16 387 852,20246	1 638 935 590,76
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	16 387 852,20246	
<b>Part SIENNA MONETAIRE I-C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	19 728 063,39026	2 052 894 279,09
Parts rachetées durant l'exercice	-12 968 671,79963	-1 351 591 452,47
Solde net des souscriptions/rachats	6 759 391,59063	701 302 826,62
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	9 819 069,54821	
<b>Part SIENNA MONETAIRE R-C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	12 910 334,29123	1 583 497 135,27
Parts rachetées durant l'exercice	-24 870 000,20645	-3 069 019 539,95
Solde net des souscriptions/rachats	-11 959 665,91522	-1 485 522 404,68
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	167 743,38003	

### B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
<b>Part SIENNA MONETAIRE FS-C</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part SIENNA MONETAIRE I-C</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part SIENNA MONETAIRE R-C</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
SIENNA MONETAIRE FS-C FR001400QDO0	Capitalisation	Capitalisation	EUR	1 658 341 645,41	16 387 852,20246	101,19334
SIENNA MONETAIRE I- C FR0012008688	Capitalisation	Capitalisation	EUR	1 035 875 470,08	9 819 069,54821	105,49629
SIENNA MONETAIRE R- C FR0007081278	Capitalisation	Capitalisation	EUR	21 086 514,01	167 743,38003	125,70698

## C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

#### C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>0,00</b>					

#### C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

**C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux**

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	185 005,88	0,00	185 005,88	0,00	0,00
Obligations	106 665,12	0,00	106 665,12	0,00	0,00
Titres de créances	2 139 510,42	352 510,08	1 787 000,34	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	17 195,61	0,00	0,00	0,00	17 195,61
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>352 510,08</b>	<b>2 078 671,34</b>	<b>0,00</b>	<b>17 195,61</b>

**C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle**

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	[3 - 6 mois]	[6 - 12 mois]	[1 - 3 ans]	[3 - 5 ans]	[5 - 10 ans]	>10 ans
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>							
Dépôts	0,00	0,00	79 551,47	105 454,41	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	106 665,12	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	678 236,73	467 851,92	671 177,58	322 244,19	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	17 195,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>695 432,34</b>	<b>467 851,92</b>	<b>750 729,05</b>	<b>534 363,72</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

## C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## C1f.Exposition directe aux marchés de crédit(\*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	106 665,12	0,00	0,00
Titres de créances	1 902 129,24	0,00	237 381,18
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
<b>Solde net</b>	<b>2 008 794,36</b>	<b>0,00</b>	<b>237 381,18</b>

(\*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

Les titres classés dans la colonne "Non noté" du tableau d'exposition directe au marché de crédit sont soit des titres non notés soit des titres faisant l'objet de notations internes par la société de gestion.

### C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts		
AXA BANQUE - PARIS	79 551,47	0,00
CREDIT MUTUEL	105 454,41	0,00
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

### C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

### C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
<b>Créances</b>		
	Rétrocession de frais de gestion	10 966,56
<b>Total des créances</b>		<b>10 966,56</b>
<b>Dettes</b>		
	Frais de gestion fixe	268 687,27
	Autres dettes	10 100,34
<b>Total des dettes</b>		<b>278 787,61</b>
<b>Total des créances et des dettes</b>		<b>-267 821,05</b>

### D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
<b>Part SIENNA MONETAIRE FS-C</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	795 067,69
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,14
Rétrocessions des frais de gestion	4 087,86
<b>Part SIENNA MONETAIRE I-C</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	449 611,85
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,07
Rétrocessions des frais de gestion	7 592,47
<b>Part SIENNA MONETAIRE R-C</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 141 920,22
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,22
Rétrocessions des frais de gestion	16 824,31

### D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>

### D4. Autres informations

#### D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

## D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

### D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>54 469 971,26</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter</b>	<b>54 469 971,26</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>54 469 971,26</b>

### Part SIENNA MONETAIRE FS-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>17 841 549,01</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>17 841 549,01</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>17 841 549,01</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	17 841 549,01
<b>Total</b>	<b>17 841 549,01</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

**Part SIENNA MONETAIRE I-C**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>35 927 747,56</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>35 927 747,56</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>35 927 747,56</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	35 927 747,56
<b>Total</b>	<b>35 927 747,56</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

**Part SIENNA MONETAIRE R-C**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>700 674,69</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>700 674,69</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>700 674,69</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	700 674,69
<b>Total</b>	<b>700 674,69</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

## D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées et latentes nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>5 265 658,77</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>	<b>5 265 658,77</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>5 265 658,77</b>

### Part SIENNA MONETAIRE FS-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>2 251 825,01</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>2 251 825,01</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>2 251 825,01</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	2 251 825,01
<b>Total</b>	<b>2 251 825,01</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

### Part SIENNA MONETAIRE I-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>2 953 664,91</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>2 953 664,91</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>2 953 664,91</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	2 953 664,91
<b>Total</b>	<b>2 953 664,91</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

**Part SIENNA MONETAIRE R-C**

<b>Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>60 168,85</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>60 168,85</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>60 168,85</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	60 168,85
<b>Total</b>	<b>60 168,85</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

## E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>DÉPÔTS</b>			<b>185 005 882,68</b>	<b>6,81</b>
DAT AXABFRPP 0	EUR	79 500 000	79 551 470,07	2,93
DAT CMBRFR2B 0.10	EUR	104 500 000	105 454 412,61	3,88
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>			<b>106 665 117,15</b>	<b>3,93</b>
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>106 665 117,15</b>	<b>3,93</b>
<b>Banques commerciales</b>			<b>25 203 208,09</b>	<b>0,93</b>
BELFIUS SANV E3R+0.33% 21-10-26	EUR	20 000 000	20 150 903,33	0,74
SG E3R+0.5% 19-01-26 EMTN	EUR	5 000 000	5 052 304,76	0,19
<b>Epargne et prêts hypothécaires</b>			<b>17 017 108,89</b>	<b>0,63</b>
SR BANK SPAREBANKEN ROGALAND E3R+0.4% 11-03-26	EUR	17 000 000	17 017 108,89	0,63
<b>Marchés de capitaux</b>			<b>19 104 248,78</b>	<b>0,70</b>
LLOYDS BANK CORPORATE MKTS PLC E E3R+0.34% 08-05-26	EUR	19 000 000	19 104 248,78	0,70
<b>Services aux collectivités</b>			<b>10 087 706,67</b>	<b>0,37</b>
REGION CENTRE VAL DE LOIRE E3R+0.35% 07-10-26	EUR	10 000 000	10 087 706,67	0,37
<b>Services financiers diversifiés</b>			<b>35 252 844,72</b>	<b>1,30</b>
TOYOTA FINANCE AUSTRALIA E3R+0.36% 07-01-26	EUR	19 000 000	19 182 632,69	0,71
VOLVO TREASURY AB E3R+0.38% 22-05-26	EUR	6 000 000	6 028 313,96	0,22
VOLVO TREASURY AB E3R+0.4% 22-11-26	EUR	10 000 000	10 041 898,07	0,37
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>			<b>2 139 510 424,49</b>	<b>78,80</b>
<b>Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>2 139 510 424,49</b>	<b>78,80</b>
<b>Banques commerciales</b>			<b>1 028 303 503,37</b>	<b>37,88</b>
ALLIANZ BANQUE 011225 E3R 0.33	EUR	10 000 000	10 031 880,56	0,37
ALLIANZ BANQUE 021226 E3R 0.35	EUR	6 000 000	6 016 445,00	0,22
ALLIANZ BANQUE 050226 E3R 0.32	EUR	10 000 000	10 056 881,66	0,37
ALLIANZ BANQUE 160126 E3R 0.35	EUR	10 000 000	10 080 259,72	0,37
ALLIANZ BANQUE 171025 OISEST 0.24	EUR	4 000 000	4 028 204,33	0,15
ALLIANZ BANQUE S.A 040725 E3R 0.36	EUR	7 000 000	7 066 697,16	0,26
ALLI B E3R+0.34% 10-11-25	EUR	10 000 000	10 054 725,56	0,37
AXA BANQUE E 100925 OISEST 0.21	EUR	15 000 000	15 029 498,33	0,55
AXA BANQUE E 180725 OISEST 0.28	EUR	2 000 000	2 034 208,93	0,07
AXA BANQUE E 210225 OISEST 0.17	EUR	23 000 000	23 297 288,07	0,86
BARCLAYS BANK PLC 140325 OISEST 0.32	EUR	14 500 000	14 966 919,85	0,55
BNP PA OISEST+0.2% 10-06-25	EUR	20 000 000	20 418 734,70	0,75
BNP PARIBAS 060325 OISEST 0.24	EUR	20 000 000	20 662 389,28	0,76
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 080225 O	EUR	17 000 000	17 606 630,72	0,65
BPCE (ISSUER) 140225 OISEST 0.29	EUR	6 500 000	6 730 580,10	0,25
BPCE I OISEST+0.3% 10-01-25	EUR	17 000 000	17 672 772,47	0,65
BPCE SA 031025 OISEST 0.26	EUR	12 000 000	12 103 287,44	0,45
BPCE SA 181225 OISEST 0.29	EUR	12 000 000	12 014 959,79	0,44
BPCE SA 260825 OISEST 0.26	EUR	25 000 000	25 317 675,56	0,94
BPI FRANCE E 030125 OISEST 0.18	EUR	14 000 000	14 548 882,96	0,54
BPI FRANCE E 190925 OISEST 0.2	EUR	5 000 000	5 049 357,03	0,19
BQ POS OISEST+0.35% 14-09-26	EUR	12 000 000	12 135 435,02	0,45
CAIS F E3R+0.38% 26-08-26	EUR	20 000 000	20 068 040,00	0,74

## E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CAISSE FEDERALE 061125 E3R 0.45	EUR	18 000 000	18 109 515,00	0,67
CARR B E3R+0.55% 03-04-26	EUR	7 000 000	7 070 089,44	0,26
CARREFOUR BANQUE 170426 E3R 0.55	EUR	16 000 000	16 133 453,33	0,59
CARREFOUR BANQUE 240426 E3R 0.52	EUR	20 000 000	20 141 345,56	0,74
CARREFOUR BANQUE 241225 E3R 0.0	EUR	17 000 000	17 011 832,00	0,63
CFCM MAINE ANJOU BASSE NORMANDIE 220526	EUR	18 000 000	18 067 000,00	0,67
COOPERATIEVE RABOBANK UA 051125 OISEST 0	EUR	14 000 000	14 073 595,82	0,52
COOPERATIEVE RABOBANK UA 080825 OISEST 0.23	EUR	22 000 000	22 318 135,16	0,82
COOPERATIEVE RABOBANK UA 140525 OISEST 0.22	EUR	3 000 000	3 072 138,99	0,11
COOPERATIEVE RABOBANK UA LONDON 020525 O	EUR	20 000 000	20 512 400,21	0,76
COOP R OISEST+0.23% 27-05-25	EUR	20 000 000	20 452 525,28	0,75
COOP R OISEST+0.24% 10-01-25	EUR	15 500 000	16 102 521,94	0,59
CRCA D OISEST+0.3% 14-03-25	EUR	7 000 000	7 226 235,28	0,27
CRCAM ALPES PROVENCE 290825 OISEST 0.27	EUR	4 000 000	4 050 528,36	0,15
CRCAM ANJOU ET MAINE 120925 OISEST 0.28	EUR	14 600 000	14 763 369,06	0,54
CRCAM CHARENTE PERIGORD 080825 OISEST 0.	EUR	20 000 000	20 297 679,08	0,75
CRCAM DU NORD EST 101025 OISEST 0.28	EUR	15 000 000	15 122 130,80	0,56
DE VOLKSBANK N.V 140225 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 911 207,32	0,92
DE VOLKSBANK N.V 310125 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 962 892,03	0,55
DNB BANK ASA 231025 OISEST 0.25	EUR	20 000 000	20 130 929,17	0,74
DNB BA OISEST+0.21% 06-01-25	EUR	21 000 000	21 819 623,33	0,80
JYSKE BANK DNK 060225 OISEST 0.28	EUR	7 000 000	7 254 143,98	0,27
JYSKE BANK DNK 241025 OISEST 0.25	EUR	20 000 000	20 127 382,13	0,74
LA BANQUE POSTALE 040326 OISEST 0.35	EUR	16 000 000	16 547 106,50	0,61
LA BANQUE POSTALE 060225 OISEST 0.23	EUR	10 000 000	10 358 379,50	0,38
LA BANQUE POSTALE 121225 OISEST 0.38	EUR	12 000 000	12 031 679,40	0,44
LA BANQUE POSTALE 131126 OISEST 0.4	EUR	20 000 000	20 091 296,46	0,74
LA BANQUE POSTALE 200225 OISEST 0.23	EUR	6 000 000	6 205 436,78	0,23
LA BANQUE POSTALE 211125 OISEST 0.25	EUR	3 000 000	3 011 107,73	0,11
LA BANQUE POSTALE 290126 OISEST 0.36	EUR	20 000 000	20 770 053,40	0,76
LA BANQUE POSTALE 290526 OISEST 0.32	EUR	20 000 000	20 457 824,00	0,75
NATL A OISEST+0.28% 05-02-25	EUR	20 500 000	21 321 813,91	0,79
SG OISEST+0.46% 05-09-25	EUR	14 000 000	14 177 431,37	0,52
SG OISEST+0.5% 16-03-26	EUR	14 000 000	14 479 034,37	0,53
SOCIETE GENERALE 031025 OISEST 0.25	EUR	4 000 000	4 034 330,26	0,15
SOCIETE GENERALE 090625 OISEST 0.44	EUR	20 000 000	20 453 823,62	0,75
SOCIETE GENERALE 190625 OISEST 0.49	EUR	18 000 000	18 393 291,60	0,68
SOCIETE GENERALE 250425 OISEST 0.2	EUR	10 000 000	10 263 765,26	0,38
SWEDBANK AB. 040325 FIX 0.0	EUR	3 500 000	3 483 738,41	0,13
UBS AG, LONDON BRANCH 040225 OISEST 0.21	EUR	17 600 000	18 227 139,92	0,67
UNIC OISEST+0.24% 20-08-25	EUR	23 000 000	23 304 711,95	0,86
UNIC OISEST+0.25% 10-09-25	EUR	14 000 000	14 153 792,49	0,52
UNIC OISEST+0.25% 10-10-25	EUR	9 000 000	9 070 803,93	0,33
UNIC OISEST+0.25% 13-10-25	EUR	16 000 000	16 120 971,33	0,59
UNIC OISEST+0.29% 28-02-25	EUR	17 000 000	17 570 114,22	0,65
UNICREDIT S.P.A. 090425 OISEST 0.25	EUR	15 000 000	15 425 596,68	0,57
UNICREDIT S.P.A. 240425 OISEST 0.23	EUR	20 000 000	20 531 691,62	0,76
UNICREDIT SPA 070225 OISEST 0.3	EUR	16 500 000	17 096 141,15	0,63
<b>Crédit à la consommation</b>			<b>33 936 100,78</b>	<b>1,25</b>
NT CONS FIN ZCP 31-01-25	EUR	19 000 000	18 953 311,68	0,70

## E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SANTANDER CONSUMER FINANCE S.A. 150125 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 982 789,10	0,55
<b>Emballage et conditionnement</b>			<b>4 969 446,88</b>	<b>0,18</b>
VERALLIA SASU 240325 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 969 446,88	0,18
<b>Marchés de capitaux</b>			<b>269 830 919,10</b>	<b>9,94</b>
LLOY B OISEST+0.22% 27-05-25	EUR	20 000 000	20 451 314,17	0,75
LLOY B OISEST+0.26% 16-04-25	EUR	15 000 000	15 415 561,42	0,57
LLOY B OISEST+0.29% 13-11-25	EUR	25 000 000	25 112 938,67	0,92
LLOYDS BANK CORPOR 060525 OISEST 0.25	EUR	18 000 000	18 453 280,23	0,68
LLOYDS BANK CORPOR 280425 OISEST 0.26	EUR	20 000 000	20 524 539,74	0,76
NORD B OISEST+0.23% 11-11-25	EUR	13 000 000	13 061 282,36	0,48
NORD B OISEST+0.24% 02-05-25	EUR	19 500 000	20 063 351,19	0,74
NORD B OISEST+0.24% 26-08-25	EUR	23 000 000	23 291 132,24	0,86
NORD B OISEST+0.24% 29-08-25	EUR	18 000 000	18 219 551,92	0,67
NORD B OISEST+0.28% 26-08-25	EUR	20 000 000	20 256 879,34	0,75
NORDEA BANK ABP. 060125 OISEST 0.24	EUR	21 000 000	21 833 411,48	0,80
NORDEA BANK ABP. 311025 OISEST 0.2	EUR	15 000 000	15 085 520,53	0,56
ROYA B OISEST+0.26% 19-12-25	EUR	23 000 000	23 026 372,88	0,85
ROYAL BANK OF CAN 051225 OISEST 0.27	EUR	15 000 000	15 035 782,93	0,55
<b>Produits alimentaires</b>			<b>5 989 294,44</b>	<b>0,22</b>
LDC SABLE 220125 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 989 294,44	0,22
<b>Services aux collectivités</b>			<b>360 596 163,93</b>	<b>13,28</b>
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS 06032	EUR	6 000 000	5 970 468,72	0,22
FRENCH REPUBLIC ZCP 05-02-25	EUR	55 000 000	54 851 966,50	2,02
FRENCH REPUBLIC ZCP 08-01-25	EUR	50 000 000	49 972 734,03	1,84
FRENCH REPUBLIC ZCP 12-02-25	EUR	45 000 000	44 858 164,54	1,65
FRENCH REPUBLIC ZCP 19-02-25	EUR	90 000 000	89 660 906,39	3,30
VEOLIA ENVIRONNEMENT 060625 OISEST 0.28	EUR	11 000 000	11 240 044,98	0,41
VEOLIA ENVIRONNEMENT 070525 OISEST 0.23	EUR	20 000 000	20 503 789,14	0,76
VEOLIA ENVIRONNEMENT 250725 OISEST 0.265	EUR	20 000 000	20 326 339,78	0,75
VEOLIA ENVIRONNEMENT 260825 OISEST 0.24	EUR	20 000 000	20 251 183,47	0,75
VEOLIA ENVIRONNEMENT 290425 OISEST 0.24	EUR	17 000 000	17 443 530,73	0,64
VEOLIA ENVIRONNEMENT 290825 OISEST 0.245	EUR	5 000 000	5 061 072,76	0,19
VEOLIA ENVIRONNEMENT 300525 OISEST 0.27	EUR	20 000 000	20 455 962,89	0,75
<b>Services de télécommunication diversifiés</b>			<b>17 473 784,58</b>	<b>0,64</b>
ORANGE SA 170425 OISEST 0.25	EUR	17 000 000	17 473 784,58	0,64
<b>Services financiers diversifiés</b>			<b>410 429 118,35</b>	<b>15,12</b>
AIR LIQUIDE FINANCE 170125 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 993 377,92	0,18
BANQUE FEDERATIVE 250425 OISEST 0.29	EUR	20 000 000	20 538 326,39	0,76
BANQUE FEDERATIVE 290825 OISEST 0.3	EUR	21 000 000	21 262 820,83	0,78
BANQUE STELLANTIS FRANCE 071125 OISEST 0	EUR	7 000 000	7 037 233,47	0,26
BFCM B E3R+0.35% 20-01-25	EUR	19 000 000	19 137 326,72	0,70
CA CONSUMER FINANCE 040725 E3R 0.46	EUR	6 000 000	6 060 064,00	0,22
CA CONSUMER FINANCE 060226 E3R 0.42	EUR	20 000 000	20 119 872,22	0,74
CA CONSUMER FINANCE 220526 E3R 0.33	EUR	15 000 000	15 055 500,00	0,55
CA CONSUMER FINANCE 300426 OISEST 0.42	EUR	20 000 000	20 556 833,84	0,76
CREDIT MUNICIPAL DE PARIS E 021026 E3R	EUR	10 000 000	10 092 491,39	0,37
CREDIT MUNICIPAL DE PARIS E 100325 FIX	EUR	6 000 000	5 967 693,34	0,22
CREDIT MUNICIPAL DE PARIS E 130325 E3R	EUR	12 000 000	12 022 354,00	0,44

## E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CRED M E3R+0.39% 13-02-25	EUR	14 000 000	14 066 545,89	0,52
NATI OISEST+0.28% 28-04-25	EUR	20 000 000	20 538 752,73	0,76
PSA BA E3R+0.68% 17-11-25	EUR	11 700 000	11 765 175,50	0,43
PSA BANQUE FRANCE 100625 OISEST 0.27	EUR	20 000 000	20 435 284,30	0,75
PSA BANQUE FRANCE 110425 OISEST 0.3	EUR	5 000 000	5 143 990,56	0,19
PSA BANQUE FRANCE 160226 E3R 0.55	EUR	14 000 000	14 074 896,50	0,52
PSA BANQUE FRANCE 170426 E3R 0.4	EUR	10 000 000	10 078 933,34	0,37
PSA BANQUE FRANCE 220726 E3R 0.35	EUR	20 000 000	20 151 400,00	0,74
PSA BANQUE FRANCE 280525 OISEST 0.27	EUR	16 000 000	16 367 795,64	0,60
PSA BA OISEST+0.26% 28-05-25	EUR	15 000 000	15 341 510,63	0,57
THE TO OISEST+0.22% 29-05-25	EUR	20 000 000	20 448 986,29	0,75
THE TORONTO-DOMIN 040425 OISEST 0.0	EUR	17 000 000	17 488 146,95	0,64
THE TORONTO-DOMIN 211025 OISEST 0.3	EUR	21 000 000	21 141 979,65	0,81
THE TORONTO-DOMINI 120825 OISEST 27.0	EUR	20 000 000	20 324 667,86	0,75
THE TORONTO-DO OISEST 120925	EUR	20 000 000	20 217 158,39	0,74
<b>Textiles, habillement et produits de luxe</b>			<b>4 983 344,17</b>	<b>0,18</b>
LVMH MOET HENNESSY 120225 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 983 344,17	0,18
<b>Transport routier et ferroviaire</b>			<b>2 998 748,89</b>	<b>0,11</b>
RATP 060125 FIX 0.0	EUR	3 000 000	2 998 748,89	0,11
<b>TITRES D'OPC</b>			<b>267 194 419,05</b>	<b>9,84</b>
<b>OPCVM</b>			<b>267 194 419,05</b>	<b>9,84</b>
<b>Gestion collective</b>			<b>267 194 419,05</b>	<b>9,84</b>
Allianz Securicash SRI IC	EUR	320	41 122 599,49	1,51
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE	EUR	8 600	99 482 001,56	3,66
FEDERAL SUPPORT MONETAIR SI	EUR	4 400	49 584 568,00	1,83
OSTRUM SRI MONEY PLUS IC	EUR	700	77 005 250,00	2,84
<b>Total</b>			<b>2 698 375 843,37</b>	<b>99,38</b>

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

## E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

### E3. Inventaire des instruments financiers à terme

#### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

#### E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
<b>2. Options</b>				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
<b>3. Swaps</b>				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
<b>4. Autres instruments</b>				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
<b>2. Options</b>				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
<b>3. Swaps</b>				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
<b>4. Autres instruments</b>				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
<b>2. Options</b>				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
<b>3. Swaps</b>				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
<b>4. Autres instruments</b>				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

#### E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

#### E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	2 698 375 843,37
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	17 206 573,74
Autres passifs (-)	-278 787,61
Passifs de financement (-)	0,00
<b>Total = actif net</b>	<b>2 715 303 629,50</b>

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part SIENNA MONETAIRE FS-C	EUR	16 387 852,20246	101,19334
Part SIENNA MONETAIRE I-C	EUR	9 819 069,54821	105,49629
Part SIENNA MONETAIRE R-C	EUR	167 743,38003	125,70698

# SIENNA MONETAIRE ISR

**COMPTES ANNUELS**

**29/12/2023**

## BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>1 680 879 921,70</b>	<b>1 457 370 299,58</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>103 984 106,93</b>	<b>156 820 297,23</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	103 984 106,93	156 820 297,23
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>1 409 101 108,37</b>	<b>1 153 089 587,78</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	1 409 101 108,37	1 146 098 396,57
Titres de créances négociables	1 409 101 108,37	1 146 098 396,57
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	6 991 191,21
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>167 761 893,90</b>	<b>147 460 414,57</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	167 761 893,90	147 460 414,57
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>32 812,50</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	32 812,50	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>102 940,56</b>	<b>0,00</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	102 940,56	0,00
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>98 678 067,66</b>	<b>137 556 570,79</b>
Liquidités	98 678 067,66	137 556 570,79
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 779 660 929,92</b>	<b>1 594 926 870,37</b>

## BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	1 725 753 424,04	1 598 164 536,47
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	1 412 850,19	-5 613 975,09
Résultat de l'exercice (a,b)	52 183 481,33	2 179 834,21
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>1 779 349 755,56</b>	<b>1 594 730 395,59</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>31 562,50</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	31 562,50	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	31 562,50	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>279 611,86</b>	<b>196 474,78</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	279 611,86	196 474,78
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 779 660 929,92</b>	<b>1 594 926 870,37</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
I EURIBOR 3 0924	24 352 500,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	4 028 331,14	352 424,40
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	4 887 278,23	1 479 609,59
Produits sur titres de créances	41 667 250,70	2 512 102,80
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>50 582 860,07</b>	<b>4 344 136,79</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	67,86	516 013,97
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>67,86</b>	<b>516 013,97</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>50 582 792,21</b>	<b>3 828 122,82</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 637 793,05	1 789 957,97
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>47 944 999,16</b>	<b>2 038 164,85</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	4 238 482,17	141 669,36
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>52 183 481,33</b>	<b>2 179 834,21</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisées au cours d'ouverture du jour appelé J des marchés soit en fonction de zone d'appartenance du marché :

- Zone Asie : cours de clôture J des marchés
- Zone Europe : cours d'ouverture J
- Zone Amérique : cours de clôture (J-1).

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours d'ouverture communiqués par différents prestataires de services financiers.

Les intérêts courus des obligations sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

De même, une partie des TCN, représentant 66.27% de l'actif net, est valorisée par interpolation linéaire suivant la méthode du spread moyen de l'émetteur sur la courbe de taux (actualisation) ; le taux d'actualisation retenu étant l'ESTR OIS.

#### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

#### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

#### **Instruments financiers à terme :**

##### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés ou assimilés sont valorisés pour le calcul de la valeur liquidative du jour (J) :

- Zone Asie : au cours de compensation du jour
- Zone Europe : au cours d'ouverture du jour (J)
- Zone Amérique : au cours de compensation de (J-1).

##### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

#### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

#### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

**Parts A :**

	Frais facturés	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière (*)	Actif net	0,22 % maximum l'an (incluant les honoraires du commissaire aux comptes selon tarification annuelle appliquée)
2	Frais administratifs externes à la société de gestion		
3	Frais indirects maximum(**) (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,10 % TTC maximum l'an
4	Commissions de mouvement (*)	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
5	Commission surperformance (*) de	Néant	Néant

**Parts I :**

	Frais facturés	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière (*)	Actif net	0,20 % maximum l'an (incluant les honoraires du commissaire aux comptes selon tarification annuelle appliquée)
2	Frais administratifs externes à la société de gestion		
3	Frais indirects maximum(**) (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,10 % TTC maximum l'an
4	Commissions de mouvement (*)	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
5	Commission surperformance (*) de	Néant	Néant

(\*) Depuis la révocation de l'option de la TVA en date du 01/01/2008, ces frais sont exonérés de TVA en vertu de l'article 261 C 1er du CGI.

(\*\*) Ces frais sont liés à l'investissement du fonds en parts et/ou actions d'OPC. Cette information à caractère facultatif est précisée à titre d'information.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

### **Affectation des sommes distribuables**

#### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Parts SIENNA MONETAIRE ISR A	Capitalisation	Capitalisation
Parts SIENNA MONETAIRE ISR I	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>1 594 730 395,59</b>	<b>1 504 183 884,54</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	2 866 280 558,33	3 301 437 310,80
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-2 734 535 315,18	-3 208 259 287,09
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 370 841,78	104 876,40
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 032 531,50	-5 271 893,78
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	9 300,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-425,00	0,00
Frais de transactions	-51 723,74	-55 049,67
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	3 665 218,62	552 389,54
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>1 905 951,47</i>	<i>-1 759 267,15</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>1 759 267,15</i>	<i>2 311 656,69</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-31 562,50	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-31 562,50</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	47 944 999,16	2 038 164,85
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>1 779 349 755,56</b>	<b>1 594 730 395,59</b>

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	103 984 106,93	5,84
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>103 984 106,93</b>	<b>5,84</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Titres négociables à moyen terme (NEU MTN)	344 045 553,48	19,34
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	876 184 778,98	49,24
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	121 968 257,92	6,85
Bons du Trésor	66 902 517,99	3,76
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>	<b>1 409 101 108,37</b>	<b>79,19</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Taux	24 352 500,00	1,37
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>24 352 500,00</b>	<b>1,37</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	103 984 106,93	5,84	0,00	0,00
Titres de créances	229 902 073,29	12,92	919 936 286,89	51,70	259 262 748,19	14,57	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 678 067,66	5,55
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	24 352 500,00	1,37	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	26 172 592,84	1,47	77 811 514,09	4,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	426 400 295,49	23,96	824 140 215,88	46,32	158 560 597,00	8,91	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	98 678 067,66	5,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	24 352 500,00	1,37	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Rétrocession de frais de gestion	5 290,56
	Dépôts de garantie en espèces	97 650,00
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>102 940,56</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	267 887,06
	Autres dettes	11 724,80
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>279 611,86</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-176 671,30</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part SIENNA MONETAIRE ISR A</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	21 238 883,34323	2 522 637 942,56
Parts rachetées durant l'exercice	-21 367 070,39827	-2 535 682 297,53
Solde net des souscriptions/rachats	-128 187,05504	-13 044 354,97
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	12 127 409,29525	
<b>Part SIENNA MONETAIRE ISR I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	3 433 640,36999	343 642 615,77
Parts rachetées durant l'exercice	-1 985 363,20095	-198 853 017,65
Solde net des souscriptions/rachats	1 448 277,16904	144 789 598,12
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 059 677,95758	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part SIENNA MONETAIRE ISR A</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part SIENNA MONETAIRE ISR I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
<b>Parts SIENNA MONETAIRE ISR A</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 491 147,64
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,18
Rétrocessions des frais de gestion	4 404,18
<b>Parts SIENNA MONETAIRE ISR I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	151 935,97
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,07
Rétrocessions des frais de gestion	886,38

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	52 183 481,33	2 179 834,21
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>52 183 481,33</b>	<b>2 179 834,21</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts SIENNA MONETAIRE ISR A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	42 802 783,38	1 901 565,27
<b>Total</b>	<b>42 802 783,38</b>	<b>1 901 565,27</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts SIENNA MONETAIRE ISR I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	9 380 697,95	278 268,94
<b>Total</b>	<b>9 380 697,95</b>	<b>278 268,94</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 412 850,19	-5 613 975,09
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>1 412 850,19</b>	<b>-5 613 975,09</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts SIENNA MONETAIRE ISR A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 166 357,07	-5 057 575,01
<b>Total</b>	<b>1 166 357,07</b>	<b>-5 057 575,01</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts SIENNA MONETAIRE ISR I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	246 493,12	-556 400,08
<b>Total</b>	<b>246 493,12</b>	<b>-556 400,08</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>1 701 241 522,71</b>	<b>1 720 321 258,05</b>	<b>1 504 183 884,54</b>	<b>1 594 730 395,59</b>	<b>1 779 349 755,56</b>
<b>Parts SIENNA MONETAIRE ISR A en EUR</b>					
Actif net	1 677 453 097,27	1 537 840 174,49	1 456 608 020,66	1 436 621 799,57	1 468 822 535,65
Nombre de titres	14 139 272,22430	13 015 987,81250	12 403 819,17914	12 255 596,35029	12 127 409,29525
Valeur liquidative unitaire	118,63780	118,15009	117,43221	117,22169	121,11593
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,11	-0,21	-0,50	-0,41	0,09
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,24	-0,13	-0,21	0,15	3,52
<b>Parts SIENNA MONETAIRE ISR I en EUR</b>					
Actif net	23 788 425,44	182 481 083,56	47 575 863,88	158 108 596,02	310 527 219,91
Nombre de titres	239 703,98000	1 846 176,00000	484 223,00000	1 611 400,78854	3 059 677,95758
Valeur liquidative unitaire	99,24080	98,84273	98,25197	98,11872	101,49016
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,09	-0,17	-0,42	-0,34	0,08
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,19	-0,09	-0,16	0,17	3,06

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>CANADA</b>				
CAN IMP BK E3R+0.75% 26-01-24	EUR	9 000 000	9 084 627,93	0,51
<b>TOTAL CANADA</b>			<b>9 084 627,93</b>	<b>0,51</b>
<b>ESPAGNE</b>				
BBVA E3R+0.7% 11-07-24 EMTN	EUR	10 000 000	10 135 802,70	0,57
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>10 135 802,70</b>	<b>0,57</b>
<b>FINLANDE</b>				
OP CORPORATE BANK E3R+1.0% 17-05-24	EUR	18 000 000	18 177 617,78	1,02
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>18 177 617,78</b>	<b>1,02</b>
<b>ITALIE</b>				
INTE E3R+0.6% 14-04-24 EMTN	EUR	15 000 000	15 156 789,58	0,85
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>15 156 789,58</b>	<b>0,85</b>
<b>NORVEGE</b>				
SR BANK SPAREBANKEN ROGALAND E3R+1.0% 04-03-24	EUR	17 000 000	17 087 964,91	0,96
<b>TOTAL NORVEGE</b>			<b>17 087 964,91</b>	<b>0,96</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
MIZUHO INTL E3R+0.8% 11-04-24	EUR	9 000 000	9 109 290,00	0,51
UBS AG LONDON E3R+0.85% 02-05-24	EUR	20 000 000	20 200 212,22	1,14
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>29 309 502,22</b>	<b>1,65</b>
<b>SUEDE</b>				
VOLVO TREASURY AB E3R+0.75% 31-05-24	EUR	5 000 000	5 031 801,81	0,29
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>5 031 801,81</b>	<b>0,29</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>103 984 106,93</b>	<b>5,85</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>103 984 106,93</b>	<b>5,85</b>
<b>Titres de créances</b>				
<b>Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>AUSTRALIE</b>				
NATIONAL AUSTRALIA BANK LIMITED 050124 O	EUR	15 500 000	16 049 532,96	0,90
<b>TOTAL AUSTRALIE</b>			<b>16 049 532,96</b>	<b>0,90</b>
<b>CANADA</b>				
BANK O OIEST+0.25% 12-01-24	EUR	18 500 000	19 142 345,82	1,08
<b>TOTAL CANADA</b>			<b>19 142 345,82</b>	<b>1,08</b>
<b>DANEMARK</b>				
JYSKE BANK DNK 070324 OIEST 0.21	EUR	15 000 000	15 461 983,82	0,86
JYSKE BANK DNK 181024 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 827 974,67	0,33
<b>TOTAL DANEMARK</b>			<b>21 289 958,49</b>	<b>1,19</b>
<b>FINLANDE</b>				
NORD B OIEST+0.27% 08-04-24	EUR	16 500 000	16 977 796,46	0,95
NORD B OIEST+0.29% 30-08-24	EUR	19 000 000	19 277 383,11	1,09
NORDEA BANK ABP. 121124 OIEST 0.2	EUR	13 000 000	13 072 736,76	0,73
NORDEA BANK ABP. 220324 OIEST 0.0	EUR	12 000 000	12 359 044,10	0,69
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>61 686 960,43</b>	<b>3,46</b>
<b>FRANCE</b>				
ALLIANZ BANQUE 011225 E3R 0.33	EUR	10 000 000	10 036 629,17	0,57
ALLIANZ BANQUE 020824 OIEST 0.23	EUR	5 000 000	5 086 009,42	0,28

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ALLIANZ BANQUE 120824 OISEST 0.22	EUR	2 000 000	2 025 015,75	0,12
ALLIANZ BANQUE 181024 OISEST 0.23	EUR	4 000 000	4 033 363,33	0,23
ALLIANZ BANQUE S.A 040725 E3R 0.36	EUR	7 000 000	7 081 514,42	0,40
ALLIANZ BANQUE SA 030524 OISEST 0.22	EUR	3 000 000	3 078 477,08	0,17
ALLI B E3R+0.19% 04-04-24	EUR	7 000 000	7 071 731,92	0,40
ALLI B E3R+0.22% 07-06-24	EUR	10 000 000	10 030 248,34	0,56
ALLI B E3R+0.34% 10-11-25	EUR	10 000 000	10 059 902,78	0,57
ALLI B E3R+0.43% 08-07-24	EUR	7 000 000	7 080 586,33	0,40
AXA BA E3R+0.18% 18-07-24	EUR	2 000 000	2 018 414,16	0,11
AXA BANQUE 160224 OISEST 0.23	EUR	6 500 000	6 661 775,23	0,38
AXA BANQUE E 010324 OISEST 0.21	EUR	11 000 000	11 188 919,08	0,63
AXA BANQUE E 100624 OISEST 0.2	EUR	18 000 000	18 107 748,06	1,01
AXA BANQUE E 110124 OISEST 0.14	EUR	17 000 000	17 266 678,07	0,97
AXA BANQUE E 300424 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 894 828,18	0,45
BANQUE FEDERAT 251024 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 556 562,62	0,82
BANQUE FEDERATIVE 061224 OISEST 0.32	EUR	10 000 000	10 025 824,46	0,56
BFCM B E3R+0.35% 20-01-25	EUR	19 000 000	19 187 251,86	1,08
BNP PA OISEST+0.21% 07-03-24	EUR	15 000 000	15 461 983,82	0,87
BNP PA OISEST+0.23% 31-07-24	EUR	21 000 000	21 366 660,36	1,20
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 190424 O	EUR	15 000 000	15 410 956,70	0,87
BPCE (ISSUER) 081124 OISEST 0.3	EUR	4 000 000	4 024 918,07	0,23
BPCE (ISSUER) 181224 OISEST 0.3	EUR	12 000 000	12 015 404,99	0,68
BPCE (ISSUER) 201224 OISEST 0.3	EUR	17 000 000	17 015 867,91	0,95
BPCE (ISSUER) 221124 OISEST 0.3	EUR	5 000 000	5 022 412,97	0,28
BPCE S.A. 260724 OISEST 0.31	EUR	15 000 000	15 273 955,85	0,85
BPI FRANCE E 030124 FIX 0.0	EUR	85 000 000	84 963 660,73	4,78
BPI FRANCE E 041224 OISEST 0.22	EUR	18 500 000	18 555 142,24	1,04
BPI FRANCE E 200924 OISEST 0.2	EUR	5 000 000	5 059 460,83	0,28
BPI FRANCE E 231024 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 800 628,84	0,38
BPIFRANCE SA 040124 OISEST 0.19	EUR	14 000 000	14 484 342,44	0,82
BPIFRANCE SA 090424 OISEST 0.17	EUR	5 000 000	5 126 399,02	0,29
CA CON E3R+0.18% 26-04-24	EUR	20 000 000	20 153 402,78	1,14
CA CON E3R+0.19% 14-06-24	EUR	18 000 000	18 037 954,00	1,01
CA CON E3R+0.22% 28-03-24	EUR	17 000 000	17 008 963,72	0,95
CA CON E3R+0.26% 23-05-24	EUR	10 000 000	10 042 700,27	0,56
CA CONSUMER FINANCE 040725 E3R 0.46	EUR	6 000 000	6 077 210,67	0,34
CAIS R OISEST+0.34% 09-08-24	EUR	20 000 000	20 344 814,38	1,14
CAISSE CENTRALE DU 061224 OISEST 0.32	EUR	12 000 000	12 030 989,35	0,68
CAISSE FEDERALE 061125 E3R 0.45	EUR	18 000 000	18 126 218,00	1,02
CAISSE REGIONALE D 310524 OISEST 0.35	EUR	7 000 000	7 171 461,86	0,40
CARR B E3R+0.57% 08-04-24	EUR	5 000 000	5 053 950,55	0,28
CARR B E3R+0.57% 18-03-24	EUR	17 000 000	17 031 107,16	0,96
CARR B E3R+0.63% 17-10-24	EUR	6 000 000	6 064 218,33	0,34
CFCM M E3R+0.35% 24-05-24	EUR	18 000 000	18 085 646,00	1,01
COVI E3R+0.4% 19-04-24	EUR	13 000 000	13 127 701,17	0,74
CRCAM ALPES PROVENCE 290824 OISEST 0.32	EUR	5 000 000	5 073 584,91	0,28
CRCAM ANJOU ET MAINE 120924 OISEST 0.32	EUR	15 600 000	15 805 153,25	0,89
CRCAM DU NORD EST 111024 OISEST 0.3	EUR	12 000 000	12 112 991,99	0,69

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CREDIT MUNICIPAL DE PARIS E 130325 E3R	EUR	12 000 000	12 026 045,33	0,68
CRED M E3R+0.39% 13-02-25	EUR	14 000 000	14 084 796,83	0,80
DASSAULT SYSTEMES 040324 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 971 549,02	0,22
ENGIE SA 310124 OISEST 0.09	EUR	10 000 000	10 066 557,22	0,56
FRAN TREA BILL BTF ZCP 04-01-24	EUR	17 000 000	16 991 858,07	0,96
FRENCH REPUBLIC ZCP 17-01-24	EUR	50 000 000	49 910 659,92	2,80
KERING FINANCE 060224 FIX 0.0	EUR	4 600 000	4 580 742,18	0,25
LA BANQUE POSTALE 120924 OISEST 0.23	EUR	10 000 000	10 128 069,61	0,57
LA BANQUE POSTALE 121225 OISEST 0.38	EUR	12 000 000	12 024 277,70	0,68
LA BANQUE POSTALE 150324 OISEST 0.19	EUR	10 000 000	10 299 124,89	0,58
LA BANQUE POSTALE 150524 OISEST 0.24	EUR	14 000 000	14 353 598,89	0,81
LA BANQUE POSTALE 220324 OISEST 0.19	EUR	10 000 000	10 293 828,42	0,58
LA BANQUE POSTALE 221124 OISEST 0.24	EUR	3 000 000	3 013 614,23	0,17
LA BANQUE POSTALE 270624 OISEST 0.24	EUR	6 000 000	6 126 869,34	0,35
ORANGE SA 070624 OISEST 0.27	EUR	14 000 000	14 322 645,34	0,80
ORANGE SA 080224 OISEST 0.23	EUR	7 000 000	7 230 805,02	0,41
ORANGE SA 170424 OISEST 0.25	EUR	14 000 000	14 350 811,11	0,80
PSA BA E3R+0.68% 17-11-25	EUR	11 700 000	11 776 554,40	0,66
PSA BANQUE FRANCE 081124 OISEST 0.33	EUR	7 000 000	7 043 077,03	0,40
PSA BANQUE FRANCE 240524 OISEST 0.43	EUR	14 000 000	14 355 779,48	0,81
SOCIETE GENERALE 081124 OISEST 0.3	EUR	4 000 000	4 024 448,78	0,22
SOCIETE GENERALE 090625 OISEST 0.44	EUR	20 000 000	20 056 043,36	1,12
SOCIETE GENERALE 190625 OISEST 0.49	EUR	18 000 000	18 024 152,48	1,01
SOCIETE GENERALE SA 100724 OISEST 0.39	EUR	14 000 000	14 293 794,46	0,80
SOCIETE GENERALE SA 220524 OISEST 0.28	EUR	14 000 000	14 347 071,03	0,81
VEOLIA ENVIRONNEMENT 060324 FIX 0.0	EUR	11 000 000	10 916 994,33	0,62
VEOLIA ENVIRONNEMENT 290124 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 980 547,77	0,33
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>969 015 659,66</b>	<b>54,46</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
AXPO INTERNATIONAL S.A 090124 FIX 0.0	EUR	1 000 000	998 812,48	0,06
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>998 812,48</b>	<b>0,06</b>
<b>NORVEGE</b>				
DNB BA OISEST+0.15% 08-01-24	EUR	16 000 000	16 542 500,31	0,93
<b>TOTAL NORVEGE</b>			<b>16 542 500,31</b>	<b>0,93</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
COOPERATIEVE RABOBANK U.A. 090824 OISEST 0.28	EUR	22 000 000	22 361 824,15	1,25
COOPERATIEVE RABOBANK UA 061124 OISEST 0	EUR	14 000 000	14 085 192,38	0,79
COOPERATIEVE RABOBANK UA 230524 OISEST 0	EUR	19 000 000	19 460 460,54	1,10
COOPERATIEVE RABOBANK UA 260624 OISEST 0.3	EUR	16 500 000	16 854 789,44	0,95
ING BANK N.V. 090224 OISEST 0.18	EUR	14 500 000	14 970 034,76	0,84
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>87 732 301,27</b>	<b>4,93</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
BANK OF MONTREAL, LONDON BRANCH 061224 O	EUR	18 000 000	18 050 477,04	1,01
BANK OF MONTREAL, LONDON BRANCH 100924 O	EUR	17 000 000	17 219 564,72	0,97
BARCLAYS BANK PLC 090524 OISEST 0.34	EUR	13 500 000	13 854 697,14	0,78
DEUTSCHE BANK AG 091024 FIX 0.0	EUR	17 000 000	16 507 254,48	0,93
LLOY B OISEST+0.33% 07-05-24	EUR	14 000 000	14 370 021,15	0,81
NATL A OISEST+0.29% 05-12-24	EUR	17 000 000	17 052 015,42	0,96

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NORDEA BANK ABP LONDON BRANCH 050124 OISEST 0.28	EUR	16 000 000	16 565 944,15	0,93
ROYA B OISEST+0.18% 20-12-24	EUR	17 000 000	17 015 414,58	0,96
ROYAL BANK OF CANA 191224 OISEST 0.18	EUR	22 000 000	22 022 443,03	1,24
THE TO OISEST+0.25% 13-09-24	EUR	22 000 000	22 283 851,04	1,25
THE TO OISEST+0.29% 22-11-24	EUR	17 000 000	17 076 034,09	0,96
THE TO OISEST+0.35% 31-07-24	EUR	7 000 000	7 126 065,52	0,40
THE TORONTO-DOMINI 050424 OISEST 0.33	EUR	17 000 000	17 499 254,59	0,98
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>216 643 036,95</b>	<b>12,18</b>
<b>TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>1 409 101 108,37</b>	<b>79,19</b>
<b>TOTAL Titres de créances</b>			<b>1 409 101 108,37</b>	<b>79,19</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
ALLIANZ SECURICASH SRI IC	EUR	680	84 185 516,40	4,73
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI I	EUR	7 500	83 576 377,50	4,69
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>167 761 893,90</b>	<b>9,42</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>167 761 893,90</b>	<b>9,42</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>167 761 893,90</b>	<b>9,42</b>
<b>Instruments financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
<b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>				
I EURIBOR 3 0924	EUR	-100	-31 562,50	0,00
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>-31 562,50</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>-31 562,50</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL Instruments financier à terme</b>			<b>-31 562,50</b>	<b>0,00</b>
<b>Appel de marge</b>				
APPEL MARGE B.P.S.S.	EUR	32 812,5	32 812,50	0,00
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>32 812,50</b>	<b>0,00</b>
<b>Créances</b>			<b>102 940,56</b>	<b>0,01</b>
<b>Dettes</b>			<b>-279 611,86</b>	<b>-0,02</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>98 678 067,66</b>	<b>5,55</b>
<b>Actif net</b>			<b>1 779 349 755,56</b>	<b>100,00</b>

Parts SIENNA MONETAIRE ISR I	EUR	3 059 677,95758	101,49016
Parts SIENNA MONETAIRE ISR A	EUR	12 127 409,29525	121,11593

# DIC PRIIPS

**OBJECTIF :** Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

**PRODUIT : SIENNA MONETAIRE ISR (Part R-C - FR0007081278)**

**Initiateur :** SIENNA GESTION

**Site internet :** [www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com)

**Contact :** [sienna-gestion@sienna-im.com](mailto:sienna-gestion@sienna-im.com)

**Autorité de tutelle compétente :** Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document :** 06/11/2024

## EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

**TYPE :** SIENNA MONETAIRE ISR est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement. Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 18/02/2003

**DURÉE ET RÉLIATION (résiliation de l'initiateur) :** Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans. La Société de Gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à son initiative.

### OBJECTIFS :

Le Fonds, de classification ' Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard ', a pour objectif de gestion d'obtenir, sur sa durée de placement recommandée d'un mois minimum, une performance nette de frais de gestion du Fonds égale à l'Euro Short-Term Rate (ESTR) capitalisé, en intégrant en amont une approche extra-financière (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dits ' critères ESG ') pour la sélection et le suivi des titres.

La stratégie d'investissement s'appuie sur les décisions d'un comité mensuel qui définit les stratégies de gestion à venir basées sur l'analyse macroéconomique, l'analyse microéconomique, la construction de portefeuille et l'analyse ISR (Investissement Socialement Responsable). Le Fonds adopte une gestion Socialement Responsable (SR) dans la sélection et le suivi des titres c'est-à-dire en tenant compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) des émetteurs. Le Fonds bénéficie du label ISR.

L'objectif de la gestion SR de Sienna Gestion est d'intégrer systématiquement les risques en matière de durabilité (ou ' risques ESG ') pour les émetteurs privés et les performances ESG pour les émetteurs publics/souverains, dans la construction de ses univers SR. 90 % minimum des investissements du Fonds (à l'exception des obligations et autres titres de créance d'émetteurs publics ou quasi-publics et des liquidités détenues à titre accessoire), réalisés en direct et/ou au travers de fonds supports, sont sélectionnés par Sienna Gestion sur la base de critères ESG. La sélection ESG intervient en amont de l'analyse financière et boursière des gérants dans le cadre du choix des valeurs en portefeuille. Les émetteurs privés sont sélectionnés selon l'approche ' Best in class ' consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité. Pour ce faire, Sienna Gestion s'appuie sur les notations de risque ESG de l'agence Sustainalytics. Pour chaque secteur, Sustainalytics ne retient que les enjeux ESG les plus pertinents, ceux présentant un impact significatif sur la valeur financière d'un émetteur et, par conséquent, sur le risque financier et le profil de rendement d'un investissement sur cet émetteur (exemples d'enjeux ESG : programme de lutte contre le changement climatique, respect des droits de l'Homme, rémunération des dirigeants). Les émetteurs publics/souverains sont sélectionnés selon une approche ' Best in universe ' consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment des spécificités des émetteurs du groupe. La sélection est effectuée en utilisant des critères multidimensionnels sur chacune des trois dimensions d'analyse ESG de façon équilibrée.

Le Fonds investit dans les instruments financiers suivants :

Instruments du marché monétaire (IMM) (100 % maximum de l'actif net) : Le Fonds peut investir dans des titres négociables à court et à moyen terme, des papiers commerciaux, des bons du trésor et des obligations de tout émetteur. Le Fonds peut investir dans les instruments de dette publique monétaire ci-dessous sans contrainte de diversification :

- Instruments de dette publique dans la limite de 70 % de son actif net ;

- Obligations sécurisées émises par des établissements de crédit ayant leur siège social dans un Etat membre et soumis à une surveillance spéciale des autorités publiques, dans la limite de 10 % de son actif net ;

- Obligations garanties de qualité (extrêmement) élevée émises par des établissements de crédit respectant l'obligation de transparence visée à l'article 129 paragraphe 7 du Règlement UE n° 575/2013, dans la limite de 20 % de son actif net.

Instruments de titrisation et papiers commerciaux adossés à des actifs (ABCP) (10 % maximum de l'actif net) : Le Fonds peut investir dans des Asset Backed Securities (ABS), Asset Backed Commercial Papers (ABCP) émis par un programme ABCP, titrisation simple, transparente et standardisée (STS).

Dépôts (10 % maximum de l'actif net) : Le Fonds pourra réaliser des dépôts auprès d'établissements de crédit ayant leur siège social dans un Etat membre ou un pays tiers soumis à des règles prudentielles équivalentes à celles du droit communautaire.

Instruments financiers dérivés (100 % maximum de l'actif net) : Le Fonds peut intervenir sur les marchés réglementés ou de gré à gré, à titre de couverture des risques de taux et de change.

Titres intégrant des dérivés (20 % maximum de l'actif net) : Le Fonds peut recourir aux produits de taux callable et puttable à titre de couverture des risques de taux et de crédit.

Accords de mise en pension (10 % maximum de l'actif net) : Le Fonds pourra recourir à des accords de mise en pension d'une durée de 7 jours ouvrables maximum, résiliables à tout moment moyennant un préavis de 2 jours ouvrables maximum.

Accords de prise en pension (10 % maximum de l'actif net) : La valeur de marché des actifs (IMM) reçus par le Fonds est à tout moment au moins égale à la valeur des liquidités versées.

Parts ou actions d'OPC (10 % maximum de l'actif net) : Le Fonds peut investir en parts ou actions d'OPCVM de droit français et/ou européen et de FIA de droit français de toutes classifications monétaires. Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Liquidités dans la limite de 10 % de son actif net.

Les instruments du marché monétaire (IMM), les instruments de titrisation et ABCP et/ou les émetteurs dans lesquels le Fonds est investi bénéficient d'une notation de crédit ' Investment grade ' (haute qualité de crédit) en application d'une méthodologie établie et mise en œuvre par la société de gestion. La société de gestion procède à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt est comprise entre 0 et 0,5.

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation.

**SFDR :** Article 8 : le Fonds promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Il est classé article 8 au titre du règlement européen SFDR.

**INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS :** Le Fonds s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à > 1 mois, ayant une connaissance théorique des marchés de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le Prospectus du Fonds.

**DÉPOSITAIRE :** BNP PARIBAS SA

**PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT :** La valeur liquidative est calculée quotidiennement en divisant l'actif net du Fonds par le nombre de parts émises sur la base des cours d'ouverture de chaque jour de Bourse de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail. Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés avant 12h30 auprès de BNP PARIBAS S.A. La valeur liquidative (J) sur laquelle seront exécutés les ordres de souscription et de rachat est calculée sur la base des cours d'ouverture en J et sera publiée à 23 heures en J. Toutefois, la VL est susceptible d'être recalculée jusqu'à l'exécution des ordres, afin de tenir compte de tout événement de marché exceptionnel survenu entretemps.

Le prospectus, les rapports annuels et documents périodiques du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse [sienna-gestion@sienna-im.com](mailto:sienna-gestion@sienna-im.com). La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com)

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

### INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 1 mois.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7 qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

**Risque de crédit** : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

**Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

**Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés** : Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du Fonds plus significative et plus rapide que celle des marchés sur lesquels le Fonds est investi.

**Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.**

## SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 1 mois		Si vous sortez après 1 mois (Période de détention recommandée)
INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS		
SCÉNARIOS		
MINIMUM	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
TENSIONS	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9 670,00 € -3,30%
DÉFAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9 670,00 € -3,30%
INTERMÉDIAIRE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9 700,00 € -3,00%
FAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9 730,00 € -2,70%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/02/2020 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire: ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/11/2016 et le 31/12/2016

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2024 et le 30/04/2024

## QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

## QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vende ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT	Si vous sortez après 1 mois (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	301,96 €
Incidence des coûts annuels (*)	3,02%

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,02% avant déduction des coûts et de -3% après cette déduction.

### COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 mois
Coûts d'entrée	3,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	300,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 €
	Coûts récurrents [prélevés chaque année]	
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,20% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,60 €
Coûts de transaction	0,04% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,36 €
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions	
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0,00 €

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 1 mois en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur marchés de taux. Les parts de ce fonds sont des supports de placement à > 1 mois, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse [sienna-gestion@sienna-im.com](mailto:sienna-gestion@sienna-im.com) ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris.

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion ([www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com)).

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : <https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Informations relatives à la finance durable : [www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable](http://www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable)

Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

**OBJECTIF :** Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

**PRODUIT : SIENNA MONETAIRE ISR (Part I-C - FR0012008688)**

**Initiateur :** SIENNA GESTION

**Site internet :** [www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com)

**Contact :** [sienna-gestion@sienna-im.com](mailto:sienna-gestion@sienna-im.com)

**Autorité de tutelle compétente :** Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document :** 06/11/2024

**EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?**

**TYPE :** SIENNA MONETAIRE ISR est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement. Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 18/02/2003

**DURÉE ET RÉLIATION (résiliation de l'initiateur) :** Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans. La Société de Gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à son initiative.

**OBJECTIFS :**

Le Fonds, de classification ' Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard ', a pour objectif de gestion d'obtenir, sur sa durée de placement recommandée d'un mois minimum, une performance nette de frais de gestion du Fonds égale à l'Euro Short-Term Rate (ESTR) capitalisé, en intégrant en amont une approche extra-financière (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dits ' critères ESG ') pour la sélection et le suivi des titres.

La stratégie d'investissement s'appuie sur les décisions d'un comité mensuel qui définit les stratégies de gestion à venir basées sur l'analyse macroéconomique, l'analyse microéconomique, la construction de portefeuille et l'analyse ISR (Investissement Socialement Responsable). Le Fonds adopte une gestion Socialement Responsable (SR) dans la sélection et le suivi des titres c'est-à-dire en tenant compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) des émetteurs. Le Fonds bénéficie du label ISR.

L'objectif de la gestion SR de Sienna Gestion est d'intégrer systématiquement les risques en matière de durabilité (ou ' risques ESG ') pour les émetteurs privés et les performances ESG pour les émetteurs publics/souverains, dans la construction de ses univers SR. 90 % minimum des investissements du Fonds (à l'exception des obligations et autres titres de créance d'émetteurs publics ou quasi-publics et des liquidités détenues à titre accessoire), réalisés en direct et/ou au travers de fonds supports, sont sélectionnés par Sienna Gestion sur la base de critères ESG. La sélection ESG intervient en amont de l'analyse financière et boursière des gérants dans le cadre du choix des valeurs en portefeuille. Les émetteurs privés sont sélectionnés selon l'approche ' Best in class ' consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité. Pour ce faire, Sienna Gestion s'appuie sur les notations de risque ESG de l'agence Sustainalytics. Pour chaque secteur, Sustainalytics ne retient que les enjeux ESG les plus pertinents, ceux présentant un impact significatif sur la valeur financière d'un émetteur et, par conséquent, sur le risque financier et le profil de rendement d'un investissement sur cet émetteur (exemples d'enjeux ESG : programme de lutte contre le changement climatique, respect des droits de l'Homme, rémunération des dirigeants). Les émetteurs publics/souverains sont sélectionnés selon une approche ' Best in universe ' consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment des spécificités des émetteurs du groupe. La sélection est effectuée en utilisant des critères multidimensionnels sur chacune des trois dimensions d'analyse ESG de façon équilibrée.

Le Fonds investit dans les instruments financiers suivants :

Instruments du marché monétaire (IMM) (100 % maximum de l'actif net) : Le Fonds peut investir dans des titres négociables à court et à moyen terme, des papiers commerciaux, des bons du trésor et des obligations de tout émetteur. Le Fonds peut investir dans les instruments de dette publique monétaire ci-dessous sans contrainte de diversification :

- Instruments de dette publique dans la limite de 70 % de son actif net ;

- Obligations sécurisées émises par des établissements de crédit ayant leur siège social dans un Etat membre et soumis à une surveillance spéciale des autorités publiques, dans la limite de 10 % de son actif net ;

- Obligations garanties de qualité (extrêmement) élevée émises par des établissements de crédit respectant l'obligation de transparence visée à l'article 129 paragraphe 7 du Règlement UE n° 575/2013, dans la limite de 20 % de son actif net.

Instruments de titrisation et papiers commerciaux adossés à des actifs (ABCP) (10 % maximum de l'actif net) : Le Fonds peut investir dans des Asset Backed Securities (ABS), Asset Backed Commercial Papers (ABCP) émis par un programme ABCP, titrisation simple, transparente et standardisée (STS).

Dépôts (10 % maximum de l'actif net) : Le Fonds pourra réaliser des dépôts auprès d'établissements de crédit ayant leur siège social dans un Etat membre ou un pays tiers soumis à des règles prudentielles équivalentes à celles du droit communautaire.

Instruments financiers dérivés (100 % maximum de l'actif net) : Le Fonds peut intervenir sur les marchés réglementés ou de gré à gré, à titre de couverture des risques de taux et de change.

Titres intégrant des dérivés (20 % maximum de l'actif net) : Le Fonds peut recourir aux produits de taux callable et puttable à titre de couverture des risques de taux et de crédit.

Accords de mise en pension (10 % maximum de l'actif net) : Le Fonds pourra recourir à des accords de mise en pension d'une durée de 7 jours ouvrables maximum, résiliables à tout moment moyennant un préavis de 2 jours ouvrables maximum.

Accords de prise en pension (10 % maximum de l'actif net) : La valeur de marché des actifs (IMM) reçus par le Fonds est à tout moment au moins égale à la valeur des liquidités versées.

Parts ou actions d'OPC (10 % maximum de l'actif net) : Le Fonds peut investir en parts ou actions d'OPCVM de droit français et/ou européen et de FIA de droit français de toutes classifications monétaires. Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Liquidités dans la limite de 10 % de son actif net.

Les instruments du marché monétaire (IMM), les instruments de titrisation et ABCP et/ou les émetteurs dans lesquels le Fonds est investi bénéficient d'une notation de crédit ' Investment grade ' (haute qualité de crédit) en application d'une méthodologie établie et mise en œuvre par la société de gestion. La société de gestion procède à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt est comprise entre 0 et 0,5.

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation.

**SFDR :** Article 8 : le Fonds promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Il est classé article 8 au titre du règlement européen SFDR.

**INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS :** Le Fonds s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à > 1 mois, ayant une connaissance théorique des marchés de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le Prospectus du Fonds.

**DÉPOSITAIRE :** BNP PARIBAS SA

**PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT :** La valeur liquidative est calculée quotidiennement en divisant l'actif net du Fonds par le nombre de parts émises sur la base des cours d'ouverture de chaque jour de Bourse de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail. Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés avant 12h30 auprès de BNP PARIBAS S.A. La valeur liquidative (J) sur laquelle seront exécutés les ordres de souscription et de rachat est calculée sur la base des cours d'ouverture en J et sera publiée à 23 heures en J. Toutefois, la VL est susceptible d'être recalculée jusqu'à l'exécution des ordres, afin de tenir compte de tout évènement de marché exceptionnel survenu entretemps.

Le prospectus, les rapports annuels et documents périodiques du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse [sienna-gestion@sienna-im.com](mailto:sienna-gestion@sienna-im.com). La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com)

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

### INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 1 mois.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7 qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

**Risque de crédit** : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

**Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

**Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés** : Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du Fonds plus significative et plus rapide que celle des marchés sur lesquels le Fonds est investi.

**Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.**

## SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 1 mois		Si vous sortez après 1 mois (Période de détention recommandée)
INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS		
SCÉNARIOS		
MINIMUM	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
TENSIONS	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 670,00 €
	Rendement annuel moyen	-3,30%
DÉFAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 670,00 €
	Rendement annuel moyen	-3,30%
INTERMÉDIAIRE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 700,00 €
	Rendement annuel moyen	-3,00%
FAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 740,00 €
	Rendement annuel moyen	-2,60%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/02/2020 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire: ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2017 et le 30/04/2017

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2024 et le 30/04/2024

## QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

## QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT	Si vous sortez après 1 mois (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	301,06 €
Incidence des coûts annuels (*)	3,01%

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,01% avant déduction des coûts et de -3% après cette déduction.

### COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 mois
Coûts d'entrée	3,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	300,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,09% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	0,70 €
Coûts de transaction	0,04% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,36 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0,00 €

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 1 mois en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur marchés de taux. Les parts de ce fonds sont des supports de placement à > 1 mois, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse [sienna-gestion@sienna-im.com](mailto:sienna-gestion@sienna-im.com) ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris.

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion ([www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com)).

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : <https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Informations relatives à la finance durable : [www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable](http://www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable)

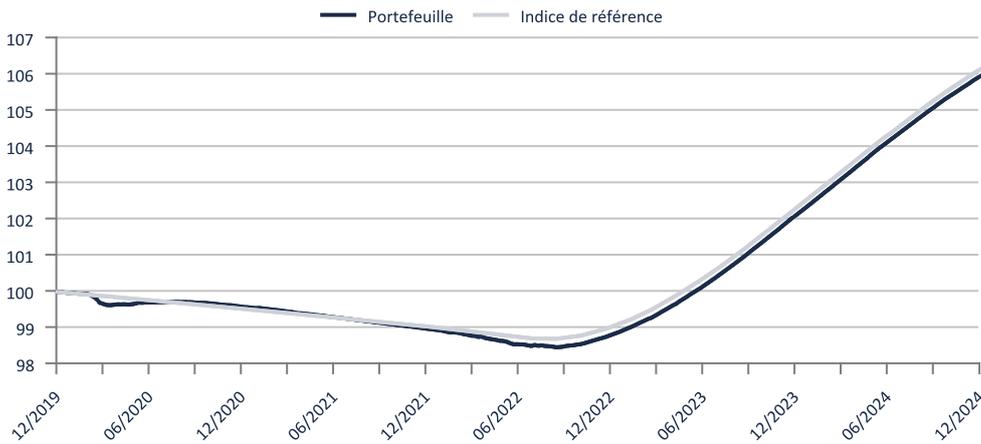
Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

**REPORTING DECEMBRE**

## STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion de SIENNA MONETAIRE ISR vise à offrir aux investisseurs une performance égale à l'ESTER diminuée des frais de gestion. La politique de gestion prendra en compte des critères sociaux, Environnementaux et de bonne gouvernance en plus des critères financiers classiques.

## ÉVOLUTION DE LA VL et du Benchmark (base 100)

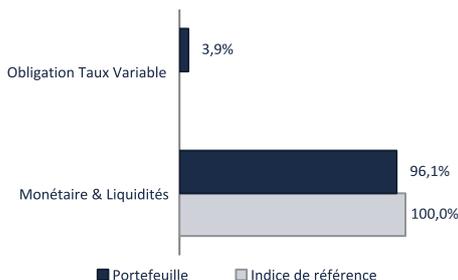


## PERFORMANCES DU FONDS

Performances cumulées (en %)	1 mois	2024	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Portefeuille	0,27	3,79	3,79	7,05	5,96	5,04
Indice de référence	0,27	3,79	3,79	7,17	6,15	4,52
Performances annualisées (en %)	1 mois	2024	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Portefeuille	3,30	3,79	3,79	2,30	1,16	0,49
Indice de référence	3,32	3,79	3,79	2,34	1,20	0,44
Performances annuelles (en %)	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Portefeuille	3,79	3,32	-0,18	-0,61	-0,41	-0,28
Indice de référence	3,79	3,28	-0,02	-0,49	-0,47	-0,40

Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion et n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Ces frais de souscription ne sont pas acquis par la société de gestion et sont versés au distributeur.

## ALLOCATION D'ACTIFS DU PORTEFEUILLE



## INDICATEURS

WAL*	WAM**	Sensibilité
204 j	19 j	0,05

\*WAL : (Weighted Average Life), durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date de maturité des titres.

\*\*WAM : (Weighted Average Maturity), maturité moyenne pondérée jusqu'à la date d'échéance des titres.

Actif net du portefeuille : 2 715,30 M€  
Valeur liquidative de la part : 125,707 €



## CARACTÉRISTIQUES

Date de création : 31/03/2003

Durée de placement : > 1 mois

Indicateur de risque (SRI) (1) :



Forme juridique : FCP

Classification AMF : Monétaire

Article SFDR (2) : 8

Code ISIN : FR0007081278

Devise : Euro

Indice de référence : 100% ECB Euro Short-term Rate Capitalisé

Fréquence de valorisation : Quotidienne

Société de gestion : SIENNA GESTION

Gestionnaire : SIENNA GESTION

Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation : 0,20%

Coûts de transaction : 0,04%

**Principaux risques :**  
Risque de perte en capital  
Risque de taux  
Risque de crédit  
Risque de durabilité  
Risque de contrepartie

**Limite de réception des ordres :**  
12h30 pour exécution à J

**Modalités de souscription/rachats :**  
En montant ou en cent-millièmes de parts

**Ticker Bloomberg :** HUMMONA FP

(1) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital.

(2) SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables.

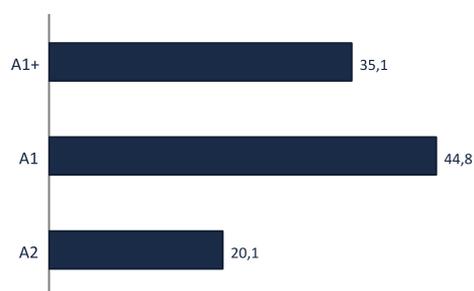
Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

## PRINCIPALES LIGNES

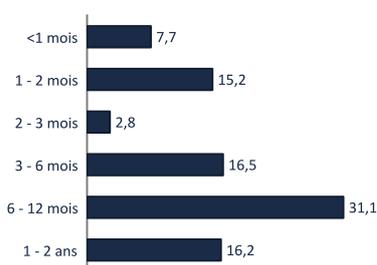
Valeurs	Poids	Pays	Produit / Maturité
DAT 30/06/25 KEREA € V ESTR OIS +0.1	3,88%	France	DAT 30/06/2025
AMUNDI € LIQ SHORT TERM SRI SRI-I	3,66%	France	OPCVM COURT TERME
BTF 19/02/25 14W	3,30%	France	BTF 19/02/2025
DAT 23/12/25 ZAXAP € V ESTR OIS +0.0	2,93%	France	DAT 23/12/2025
OSTRUM SRI MONEY PLUS IC	2,84%	France	OPCVM COURT TERME
BTF 05/02/25 14W	2,02%	France	BTF 05/02/2025
BTF 08/01/25 14W	1,84%	France	BTF 08/01/2025
FEDERAL SUPPORT MONETAIRE-A	1,83%	France	OPCVM COURT TERME
BTF 12/02/25 28W	1,65%	France	BTF 12/02/2025
ALLIANZ SECURICA-SRI	1,51%	France	OPCVM COURT TERME

## ANALYSE DU PORTEFEUILLE - MONETAIRE

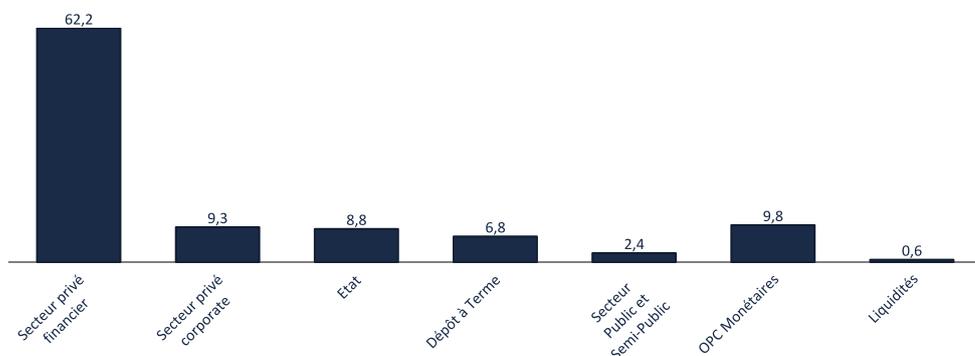
### Répartition par notation court terme hors OPC (en % de la poche)



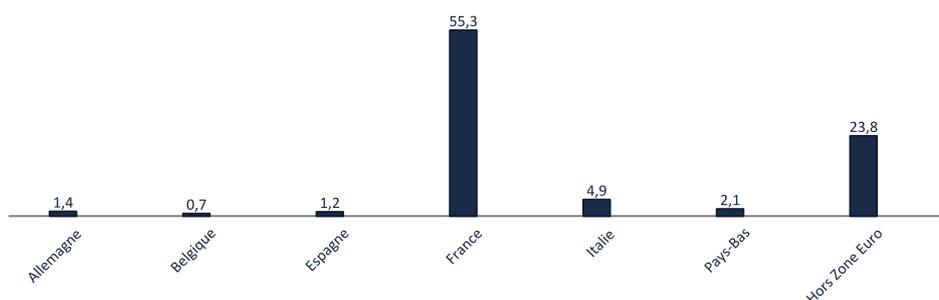
### Répartition par tranche de maturité hors OPC (en % d'actif)



### Répartition par type d'émetteur (en % d'actif)



### Répartition géographique hors OPC (en % d'actif)



## Economie et Marchés

L'arrivée de D. Trump a continué d'influencer les marchés financiers au mois de décembre s'entrechoquant avec la politique monétaire de la FED qui a annoncé une baisse de 25 bps tout en révisant à la hausse ses prévisions d'inflation pour 2025. Les indices américains ont donc reculé sur la période à l'image d'un S&P500 qui abandonne environ 2,5% tandis que les taux souverains à 10 ans ont repris 40 bps.

Du côté de la zone euro, les défis politiques et économiques sont marqués par des événements majeurs en France et en Allemagne. Ces incertitudes se cumulent avec une croissance économique faible dans les deux principaux pays, dont les PMI composites affichent des niveaux en dessous de la barre des 50, signe d'une activité déprimée. De son côté, la BCE a procédé à une baisse de -25 bps des taux directeurs et a évidemment laissé la porte ouverte à d'autres baisses supplémentaires en 2025. Les taux souverains allemands accusaient pour leur part une hausse de +28 bps pour l'échéance à 10 ans, à 2,36 %, freinant mécaniquement le Stoxx Europe 600 (-0,5%).

Enfin, notons que la Chine a annoncé une série de mesures de relance, principalement axées sur le soutien à la croissance domestique via des assouplissements monétaires et budgétaires. Les indices chinois n'ont que très faiblement réagi, le Hang Seng termine le mois positif autour de +3%.

## Le mot du gérant

Comme attendu, les 2 principales banques centrales ont décidé de baisser leurs taux directeurs de 0.25%, actant ainsi le reflux de l'inflation tout le long de l'année écoulée. Celle qui débute est marquée par plus d'incertitudes, notamment du côté US. La question étant : le programme économique du nouveau président relancera-t-il le mouvement inflationniste, ou pas ? Après être monté à 2.17%, le taux de swap 1 an est revenu à un niveau proche du début de mois à 2.12% (vs 2.09%). Nous continuons d'anticiper des baisses de 0.25% lors de chaque prochain meeting de la BCE. Les spreads ont augmenté en moyenne de 0.03%. Il s'agit principalement d'un effet collatéral de l'abaissement de la note de la dette française par Moody's à Aa3. Opérations représentatives : Royal bank of Canada 12/25 ESTER+0.27%, BPCE 12/25 ESTER +0.29%, VERALIA 03/25 2,89%. Les liquidités ont été rollées sur de la semaine sur des niveaux à ESTER -0,05%.

## ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE

### Note risque ESG

	Portefeuille	Univers de départ
Note risque ESG moyenne pondérée	18,81	18,56
Taux de couverture (en % de l'actif)	54,22%	97,20%

**Note risque ESG du portefeuille** : Évaluation des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) des émetteurs (0 absence de risques et 100 risque maximal). La note risque ESG des émetteurs est pondérée par le poids de l'actif de l'émetteur dans le portefeuille.

### Contribution des piliers E, S et G au risque ESG Global \*

Fonds/Univers	Contribution du pilier E	Contribution du pilier S	Contribution du pilier G
Portefeuille	12,05%	51,37%	36,59%
Univers de départ	16,85%	48,47%	34,67%

\* Les pourcentages présentés par pilier E ou S ou G représente la contribution de ce pilier au risque global ESG du fonds/univers. L'univers de départ pour ce fonds est : Bloomberg Euro Agg. Corpo&Fi.

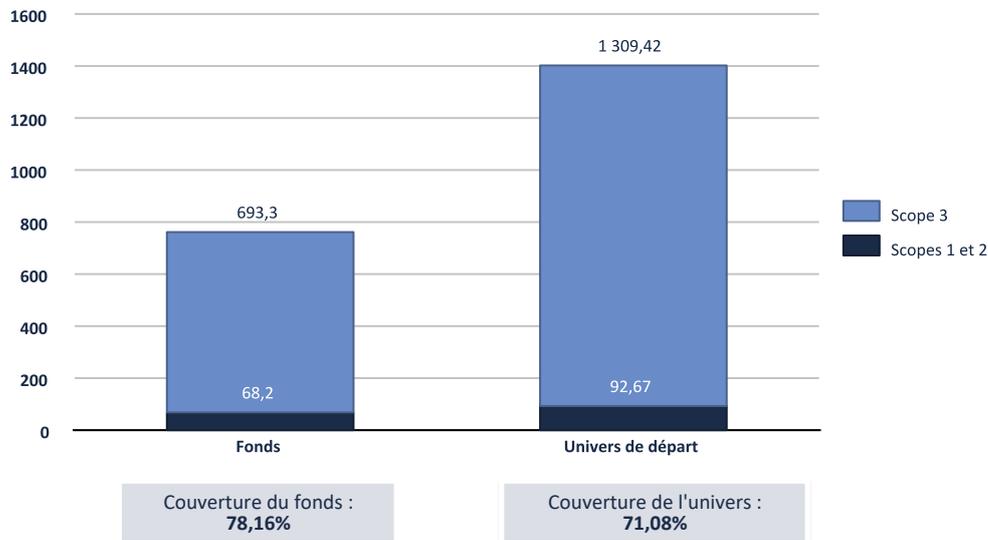
### Controverses par niveau de gravité

Niveau de controverse	% de l'actif du fonds (hors OPC, dérivés, liquidités, souverains) exposé à des controverses	% de l'univers de départ exposé à des controverses
Aucune controverse identifiée	7,79%	16,85%
Niveau 1	22,69%	14,99%
Niveau 2	30,27%	30,24%
Niveau 3	31,72%	33,53%
Niveau 4	7,52%	3,53%
Niveau 5	0,00%	0,85%
Taux de couverture	54,22%	99,11%

Source des données : Sustainalytics

## ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE

### Intensité Carbone (TCO2 MEUR Revenus)



Afin de respecter l'exigence du Label ISR (V2), le fonds s'engage à surperformer sur au moins deux indicateurs par rapport à son indice/ univers de départ. Le taux de couverture minimum requis, au niveau du fonds, pour le premier indicateur est de 90 % et de 70 % pour le deuxième indicateur.

- 1er indicateur: l'intensité carbone
- 2e indicateur: femmes siégeant au conseil d'administration

**Source :** Sustainalytics

**Définition :** Exprimé en tonnes de CO2 par million d'euros de revenu, l'indicateur mesure la quantité de Gaz à effet de serre (GES) produite par unité de revenu générée par l'entreprise. Elle est pondérée par la part de l'actif dans le portefeuille.

	Portefeuille	Univers de départ	Source	Définition de l'indicateur
<b>VIOLATION UNGC*</b>	0,00%	0,02%	Sustainalytics	La part des actifs du fonds exposés à des entreprises qui violent les principes de l'UN Global Compact * ou les principes directeurs de l'OCDE.
* United Nations Global Compact : <a href="http://unglobalcompact.org">unglobalcompact.org</a>	Couverture du fonds : 88,36%	Couverture de l'univers : 84,42%		
<b>FEMMES SIÉGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (EN %)</b>	44,11%	40,65%	Sustainalytics	Moyenne pondérée du pourcentage de femmes siégeant au conseil d'administration des entreprises.
	Couverture du fonds : 58,65%	Couverture de l'univers : 68,63%		
<b>EXISTENCE D'UNE POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS</b>	100,00%	95,90%	Sustainalytics	La part des investissements dans des entités ayant une politique en matière des droits humains en ligne avec les principes directeurs des Nations unies en matière de droits de l'Homme.
	Couverture du fonds : 88,36%	Couverture de l'univers : 83,55%		

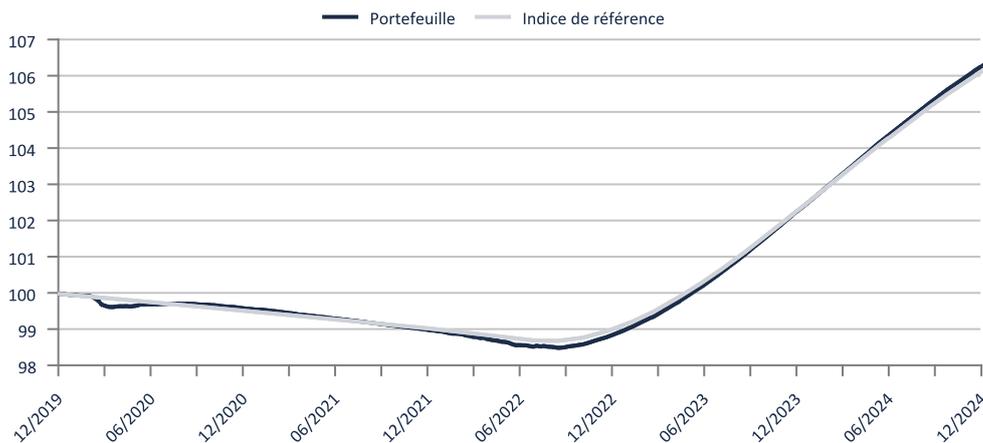
## Avertissement

Ce document est une communication publicitaire qui ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du ou des DIC et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site [www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com). En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. La source des données du présent document est SIENNA GESTION. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

## STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion de SIENNA MONETAIRE ISR vise à offrir aux investisseurs une performance égale à l'ESTER diminuée des frais de gestion. La politique de gestion prendra en compte des critères sociaux, Environnementaux et de bonne gouvernance en plus des critères financiers classiques.

## ÉVOLUTION DE LA VL et du Benchmark (base 100)

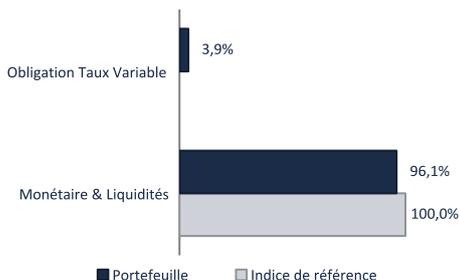


## PERFORMANCES DU FONDS

Performances cumulées (en %)	1 mois	2024	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Portefeuille	0,28	3,95	3,95	7,37	6,30	5,43
Indice de référence	0,27	3,79	3,79	7,17	6,15	4,52
Performances annualisées (en %)	1 mois	2024	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Portefeuille	3,46	3,95	3,95	2,40	1,23	0,53
Indice de référence	3,32	3,79	3,79	2,34	1,20	0,44
Performances annuelles (en %)	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Portefeuille	3,95	3,44	-0,14	-0,60	-0,40	-0,27
Indice de référence	3,79	3,28	-0,02	-0,49	-0,47	-0,40

Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion et n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Ces frais de souscription ne sont pas acquis par la société de gestion et sont versés au distributeur.

## ALLOCATION D'ACTIFS DU PORTEFEUILLE



## INDICATEURS

WAL*	WAM**	Sensibilité
204 j	19 j	0,05

\*WAL : (Weighted Average Life), durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date de maturité des titres.

\*\*WAM : (Weighted Average Maturity), maturité moyenne pondérée jusqu'à la date d'échéance des titres.

Actif net du portefeuille : 2 715,30 M€  
Valeur liquidative de la part : 105,496 €



## CARACTÉRISTIQUES

Date de création : 29/09/2014

Durée de placement : > 1 mois

Indicateur de risque (SRI) (1) :



Forme juridique : FCP

Classification AMF : Monétaire

Article SFDR (2) : 8

Code ISIN : FR0012008688

Devise : Euro

Indice de référence :  
100% ECB Euro Short-term Rate Capitalisé

Fréquence de valorisation : Quotidienne

Société de gestion : SIENNA GESTION

Gestionnaire : SIENNA GESTION

Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation : 0,09%

Coûts de transaction : 0,04%

Principaux risques :  
Risque de perte en capital  
Risque de taux  
Risque de crédit  
Risque de durabilité  
Risque de contrepartie

Limite de réception des ordres :  
12h30 pour exécution à J

Modalités de souscription/rachats :  
En montant ou en cent-millièmes de parts

Ticker Bloomberg : HUMMONI FP

(1) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital.

(2) SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables.

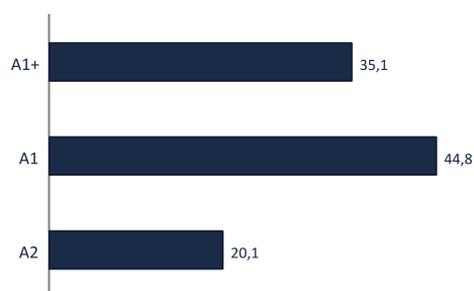
Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

## PRINCIPALES LIGNES

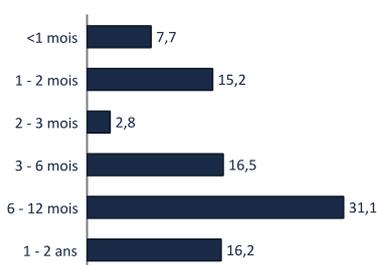
Valeurs	Poids	Pays	Produit / Maturité
DAT 30/06/25 KEREA € V ESTR OIS +0.1	3,88%	France	DAT 30/06/2025
AMUNDI € LIQ SHORT TERM SRI SRI-I	3,66%	France	OPCVM COURT TERME
BTF 19/02/25 14W	3,30%	France	BTF 19/02/2025
DAT 23/12/25 ZAXAP € V ESTR OIS +0.0	2,93%	France	DAT 23/12/2025
OSTRUM SRI MONEY PLUS IC	2,84%	France	OPCVM COURT TERME
BTF 05/02/25 14W	2,02%	France	BTF 05/02/2025
BTF 08/01/25 14W	1,84%	France	BTF 08/01/2025
FEDERAL SUPPORT MONETAIRE-A	1,83%	France	OPCVM COURT TERME
BTF 12/02/25 28W	1,65%	France	BTF 12/02/2025
ALLIANZ SECURICA-SRI	1,51%	France	OPCVM COURT TERME

## ANALYSE DU PORTEFEUILLE - MONETAIRE

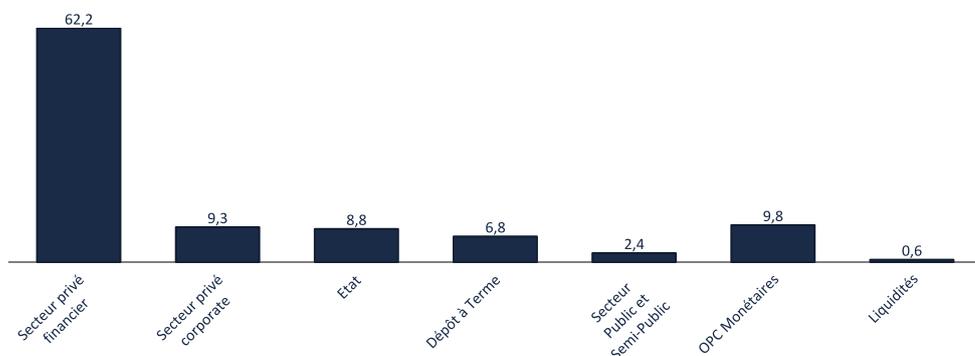
### Répartition par notation court terme hors OPC (en % de la poche)



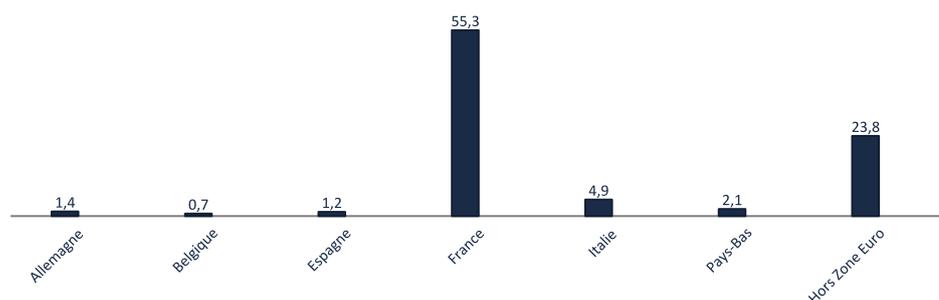
### Répartition par tranche de maturité hors OPC (en % d'actif)



### Répartition par type d'émetteur (en % d'actif)



### Répartition géographique hors OPC (en % d'actif)



## Economie et Marchés

L'arrivée de D. Trump a continué d'influencer les marchés financiers au mois de décembre s'entrechoquant avec la politique monétaire de la FED qui a annoncé une baisse de 25 bps tout en révisant à la hausse ses prévisions d'inflation pour 2025. Les indices américains ont donc reculé sur la période à l'image d'un S&P500 qui abandonne environ 2,5% tandis que les taux souverains à 10 ans ont repris 40 bps.

Du côté de la zone euro, les défis politiques et économiques sont marqués par des événements majeurs en France et en Allemagne. Ces incertitudes se cumulent avec une croissance économique faible dans les deux principaux pays, dont les PMI composites affichent des niveaux en dessous de la barre des 50, signe d'une activité déprimée. De son côté, la BCE a procédé à une baisse de -25 bps des taux directeurs et a évidemment laissé la porte ouverte à d'autres baisses supplémentaires en 2025. Les taux souverains allemands accusaient pour leur part une hausse de +28 bps pour l'échéance à 10 ans, à 2,36 %, freinant mécaniquement le Stoxx Europe 600 (-0,5%).

Enfin, notons que la Chine a annoncé une série de mesures de relance, principalement axées sur le soutien à la croissance domestique via des assouplissements monétaires et budgétaires. Les indices chinois n'ont que très faiblement réagi, le Hang Seng termine le mois positif autour de +3%.

## Le mot du gérant

Comme attendu, les 2 principales banques centrales ont décidé de baisser leurs taux directeurs de 0.25%, actant ainsi le reflux de l'inflation tout le long de l'année écoulée. Celle qui débute est marquée par plus d'incertitudes, notamment du côté US. La question étant : le programme économique du nouveau président relancera-t-il le mouvement inflationniste, ou pas ? Après être monté à 2.17%, le taux de swap 1 an est revenu à un niveau proche du début de mois à 2.12% (vs 2.09%). Nous continuons d'anticiper des baisses de 0.25% lors de chaque prochain meeting de la BCE. Les spreads ont augmenté en moyenne de 0.03%. Il s'agit principalement d'un effet collatéral de l'abaissement de la note de la dette française par Moody's à Aa3. Opérations représentatives : Royal bank of Canada 12/25 ESTER+0.27%, BPCE 12/25 ESTER +0.29%, VERALIA 03/25 2,89%. Les liquidités ont été rollées sur de la semaine sur des niveaux à ESTER -0,05%.

## ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE

### Note risque ESG

	Portefeuille	Univers de départ
Note risque ESG moyenne pondérée	18,81	18,56
Taux de couverture (en % de l'actif)	54,22%	97,20%

**Note risque ESG du portefeuille** : Évaluation des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) des émetteurs (0 absence de risques et 100 risque maximal). La note risque ESG des émetteurs est pondérée par le poids de l'actif de l'émetteur dans le portefeuille.

### Contribution des piliers E, S et G au risque ESG Global \*

Fonds/Univers	Contribution du pilier E	Contribution du pilier S	Contribution du pilier G
Portefeuille	12,05%	51,37%	36,59%
Univers de départ	16,85%	48,47%	34,67%

\* Les pourcentages présentés par pilier E ou S ou G représente la contribution de ce pilier au risque global ESG du fonds/univers. L'univers de départ pour ce fonds est : Bloomberg Euro Agg. Corpo&Fi.

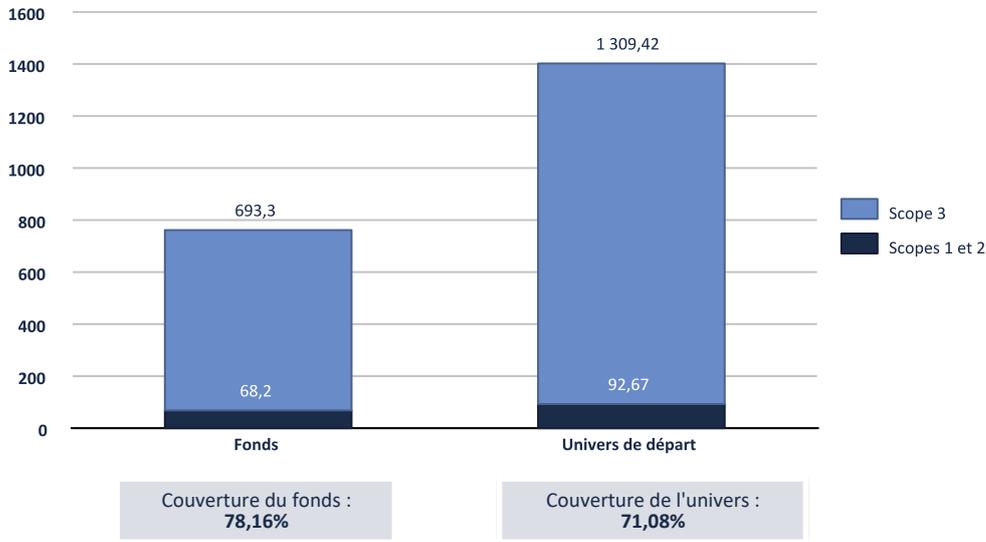
### Controverses par niveau de gravité

Niveau de controverse	% de l'actif du fonds (hors OPC, dérivés, liquidités, souverains) exposé à des controverses	% de l'univers de départ exposé à des controverses
Aucune controverse identifiée	7,79%	16,85%
Niveau 1	22,69%	14,99%
Niveau 2	30,27%	30,24%
Niveau 3	31,72%	33,53%
Niveau 4	7,52%	3,53%
Niveau 5	0,00%	0,85%
Taux de couverture	54,22%	99,11%

Source des données : Sustainalytics

## ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE

### Intensité Carbone (TCO2 MEUR Revenus)



Afin de respecter l'exigence du Label ISR (V2), le fonds s'engage à surperformer sur au moins deux indicateurs par rapport à son indice/ univers de départ. Le taux de couverture minimum requis, au niveau du fonds, pour le premier indicateur est de 90 % et de 70 % pour le deuxième indicateur.

- 1er indicateur: l'intensité carbone
- 2e indicateur: femmes siégeant au conseil d'administration

**Source :** Sustainalytics

**Définition :** Exprimé en tonnes de CO2 par million d'euros de revenu, l'indicateur mesure la quantité de Gaz à effet de serre (GES) produite par unité de revenu générée par l'entreprise. Elle est pondérée par la part de l'actif dans le portefeuille.

	Portefeuille	Univers de départ	Source	Définition de l'indicateur
<b>VIOLATION UNGC*</b>	0,00%	0,02%	Sustainalytics	La part des actifs du fonds exposés à des entreprises qui violent les principes de l'UN Global Compact * ou les principes directeurs de l'OCDE.
* United Nations Global Compact : <a href="http://unglobalcompact.org">unglobalcompact.org</a>	Couverture du fonds : 88,36%	Couverture de l'univers : 84,42%		
<b>FEMMES SIÉGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (EN %)</b>	44,11%	40,65%	Sustainalytics	Moyenne pondérée du pourcentage de femmes siégeant au conseil d'administration des entreprises.
	Couverture du fonds : 58,65%	Couverture de l'univers : 68,63%		
<b>EXISTENCE D'UNE POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS</b>	100,00%	95,90%	Sustainalytics	La part des investissements dans des entités ayant une politique en matière des droits humains en ligne avec les principes directeurs des Nations unies en matière de droits de l'Homme.
	Couverture du fonds : 88,36%	Couverture de l'univers : 83,55%		

## Avertissement

Ce document est une communication publicitaire qui ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du ou des DIC et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site [www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com). En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. La source des données du présent document est SIENNA GESTION. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

# ANNEXE SFDR

**Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie

Dénomination du produit : SIENNA MONETAIRE ISR

Identifiant d'entité juridique : 969500YSLGLWYHPIDM02

**Caractéristiques environnementales et/ou sociales**

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif environnemental</b> : __ %  <input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE  <input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input type="checkbox"/> Il <b>promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)</b> et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __ % d'investissements durables :  <input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE  <input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE  <input type="checkbox"/> Ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif social</b> : __ %	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais <b>n'a pas réalisé d'investissements durables</b>



## Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales dans la sélection et le suivi des titres via l'application d'une politique d'exclusion et via la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) des émetteurs.

Les politiques d'exclusion sectorielles et normatives de Sienna Gestion sont de deux ordres :

- Sectorielle : charbon thermique, armes controversées et tabac.
- Normative : les entreprises ne respectant pas le Pacte Mondial des Nations-Unies, c'est à dire celles impliquées dans des controverses très graves ou graves et fréquentes.

D'autre part, des critères ESG sont intégrés dans la stratégie en privilégiant les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG. Pour cela, Sienna Gestion utilise principalement les notations ESG de Sustainalytics construites pour les émetteurs privés sur une approche par les risques ESG. La méthodologie de notation extra-financière repose sur 3 piliers : Environnement, Social et Gouvernance. Pour chaque pilier, les enjeux ESG évalués sont activés en fonction de l'exposition du secteur de l'émetteur aux risques ESG. Exemples de critères/enjeux ESG :

- Environnement : programme de lutte contre le changement climatique, déchets, eau, etc.
- Social : valorisation du capital humain (formations, recrutement, lutte contre les discriminations), respect des droits de l'Homme (conditions sociales dans la chaîne d'approvisionnement, etc.)
- Gouvernance : indépendance du Conseil d'administration, rémunération des dirigeants, etc.

Pour les émetteurs souverains Sienna Gestion a développé son propre modèle d'analyse ESG propriétaire reposant sur 11 enjeux provenant d'organismes internationaux. Exemples de critères/ enjeux ESG :

- Environnement : indicateur existant de Performance Environnementale Intégrée (EPI), indicateur développé par l'Université de Yale,
- Social : indicateur composite intégrant les inégalités Hommes/Femmes, l'éducation, la santé, le développement humain et les inégalités salariales. Ce scoring provient des données du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD).
- Gouvernance : indicateur existant du Word Justice Project (WJP) of Law Index mesurant la manière dont l'Etat de droit est vécu et perçu dans le monde.

Sur l'univers de départ du fonds, au minimum 20% des émetteurs ayant obtenu les moins bonnes notes ESG sont interdites d'investissement. Une approche best in class est appliquée pour les émetteurs privés et best in universe pour les émetteurs publics.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

### • **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds se traduisent via la note risque ESG mentionnée ci-dessus. La note fin d'année pondérée risque ESG du fonds est de 18.81. La note risque ESG fin d'année de l'univers de départ "Bloomberg Euro Agg. Corpo&Fi" est de 18.56. 0 étant la meilleure note et 100 étant la pire. Les politiques d'exclusions décrites ci-dessus ont également été respectées.

### • **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Au 29/12/2023, la note moyenne pondérée risque ESG du fonds était de 17.22. La note ESG moyenne de l'univers de départ "Bloomberg Euro Aggregate Corpo&Fi" était de 20.46.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

N/A

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

N/A

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

N/A

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

N/A

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Ce produit prend en compte les principales incidences négatives (PAI) via notamment la notation ESG des émetteurs, l'évaluation des controverses et les politiques formalisées (exclusion charbon, armes controversées, stratégie climat, etc). La note ESG (décrite auparavant) couvre, par le biais de 21 enjeux matériels et plus de 200 critères sous-jacents, tous les sujets ESG ciblés par les PAI. Néanmoins, les 21 enjeux ne sont pas activés pour tous les secteurs mais uniquement lorsqu'ils sont jugés matériels.

Plus spécifiquement les PAI suivants sont couverts dans le processus de Sienna Gestion. Certains fonds peuvent renforcer la prise en compte de PAI via leur approche thématique.

Thématique	PAI	Politique/ process
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Politique charbon</li> <li>✓ Pilotage du mix énergétique pour un alignement au scenario</li> </ul>
	2. Empreinte carbone	<ul style="list-style-type: none"> <li>2°C de l'IAE (formalisé dans l'article 29)</li> <li>✓ Pilotage de l'empreinte carbone avec objectif de réduction</li> <li>✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)</li> </ul>
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)</li> <li>✓ Processus d'identification et de gestion des controverses</li> </ul>
Eau	8. Rejets dans l'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)</li> <li>✓ Processus d'identification et de gestion des controverses</li> </ul>
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)</li> </ul>
Questions sociales et de personnel	10. Violation des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multi nationales	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Politique d'exclusion normative à travers le processus d'identification et de gestion des controverses</li> <li>✓ Note ESG (pour tous les secteurs)</li> </ul>
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondiale des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multi nationales	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Politique d'exclusion normative à travers le processus d'identification et de gestion des controverses</li> <li>✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)</li> </ul>
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Note ESG (pour tous les secteurs)</li> </ul>
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Note ESG (pour tous les secteurs)</li> <li>✓ Politique de vote avec les critères de vote liés à la mixité au sein du Conseil d'administration</li> </ul>
	14. Exposition à des armes controversées	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Politique d'exclusion dédiée</li> </ul>

Les PAI sont ainsi atténués par l'application stricte des politiques d'exclusions sectorielles et normatives ainsi que par la prise en compte des notes ESG dans le processus de gestion.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Il s'agit du top 15 du fonds sur un inventaire fin d'année du dernier exercice.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissement les plus importants	Secteur BICS	% d'actifs	Pays
CAT ARKEA	Financières	3,88%	France
AMUNDI EURO LIQ SHORT TERM SRI	OPC	3,66%	France
FRANCE	Gouvernement	3,30%	France
AXA BANQUE	Financières	2,93%	France
NATIXIS TRESORERIE PLUS	OPC	2,84%	France
FRANCE	Gouvernement	2,02%	France
FRANCE	Gouvernement	1,84%	France
ARKEA SUPPORT MONETAIRE	OPC	1,83%	France
FRANCE	Gouvernement	1,65%	France
ALLIANZ SECURICASH SRI	OPC	1,51%	France
BPCE SA	Financières	0,93%	France
LLOYDS BANK CORPO MARKETS PLC	Financières	0,92%	Royaume-Uni
DE VOLKSBANK NV	Financières	0,92%	Pays-Bas
UNICREDIT SPA	Financières	0,86%	Italie
AXA BANQUE	Financières	0,86%	France



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

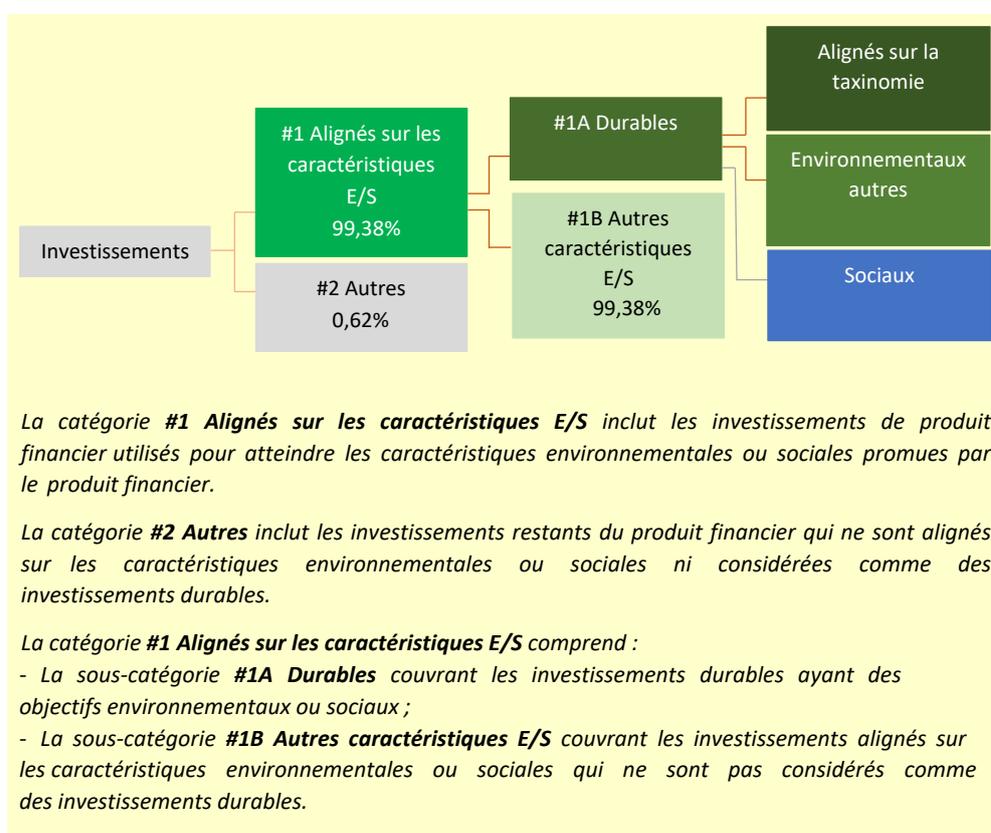
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

### • Quelle était l'allocation des actifs ?



- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur BICS	% d'actifs
Financières	72,84%
OPC	9,84%
Gouvernement	9,74%
Services aux collectivités	4,25%
Consommation discrétionnaire	0,89%
Communications	0,64%
Cash et assimilables	0,62%
Industrie	0,59%
Matériaux	0,37%
Consommation de base	0,22%



### **Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Ce produit ne réalise pas d'investissement durable avec un objectif environnemental, la mesure de son alignement à la taxinomie de l'UE n'est donc pas applicable.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>(1)</sup>?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

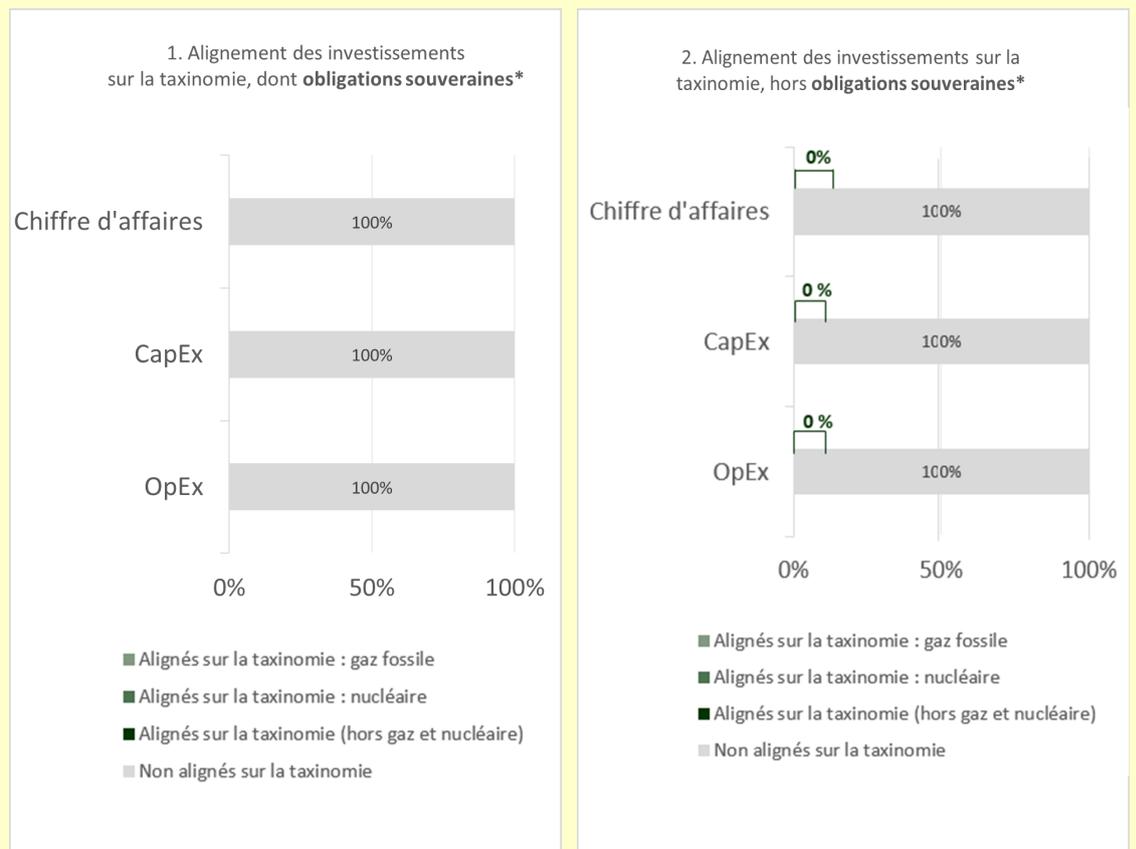
Non

(1) Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- Des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- Des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part minimale des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxonomie était de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

N/A



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

N/A



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE)



**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

N/A



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financiers qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables, à savoir : 0.62% de liquidités détenues en tant que liquidités auxiliaires, 0% de dérivés à titre de couverture et 0% de titres n'étant pas couverts par une analyse ESG.



**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds se traduisent via les notations ESG décrites ci-dessus. La note pondérée ESG du portefeuille permet ainsi de quantifier et de suivre la performance extra-

financière des émetteurs du fonds de façon mensuelle. La note ESG de l'univers de départ du fonds est également calculée. Les notes ESG des émetteurs sont actualisées tous les trimestres. La politique d'exclusion est par ailleurs au cœur de l'approche de Sienna Gestion et vise à exclure de ses investissements potentiels les actifs exposés à des risques de durabilité significatifs ou pouvant avoir un impact négatif significatif sur les facteurs de durabilité.

Un contrôle de la correspondance entre les titres des portefeuilles avec les émetteurs autorisés de l'univers est effectué par Sienna Gestion. La composition des portefeuilles est analysée via une procédure automatique permettant de vérifier le respect de la politique ISR et de l'univers autorisé.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le fonds a pour indice de référence un indice de marché large n'ayant pas été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques de durabilité.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**  
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**  
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**  
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**  
N/A

Rapport Article 29  
Loi relative à l'énergie  
et au climat  
Fonds Sienna  
Monétaire ISR

Juillet 2025



# TABLE DES MATIERES

1.	Stratégie Climat.....	4
1.1	Empreinte carbone .....	5
1.2	Alignement taxonomie.....	6
1.3	Exposition aux combustibles fossiles.....	7
2.	Stratégie d'alignement aux objectifs de long terme liés à la biodiversité .....	8
3.	Démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion des risques.....	10

# PREAMBULE

La rédaction de ce rapport entre dans le cadre de l'article 29 de la loi relative à l'Énergie et au Climat du 9 novembre 2019. Son décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 encadre le reporting extra-financier des sociétés de gestion françaises en définissant les informations à publier. Celui-ci impose ainsi d'expliquer la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ainsi que les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique et la préservation de la biodiversité.

**Ce document liste les informations attendues pour les fonds dépassant 500 M€ d'encours en application de l'article 29 LEC sur l'exercice 2023 :**

- 1. La stratégie climat du fonds**
- 2. La stratégie d'alignement du fonds avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.**
- 3. Les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion des risques.**

Un rapport complet est disponible sur le site internet couvrant l'ensemble des sections du décret et retrace la mise en œuvre de la stratégie d'investissement responsable de l'expertise Actifs cotés de Sienna IM, appelé dans ce rapport « Sienna Gestion », sur l'année 2023.

**Sienna Monétaire ISR est un fonds dédié, destiné aux institutions de retraites complémentaires du groupe Malakoff Humanis. Les éléments de ce document répondent aux exigences extra-financières fixées avec Malakoff Humanis.**

# 1. Stratégie Climat

Le fonds ne prend pas en compte dans sa stratégie, l'alignement des encours avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'accord de Paris concernant la limitation du changement climatique.

Par ailleurs, la politique climat de Sienna Gestion s'articulait à date autour :

- d'une **feuille de route climat**
- d'une **politique** d'exclusion charbon et pétrole & gaz non conventionnels

La politique d'exclusion<sup>1</sup> prévoit une interdiction d'investissement dans les entreprises :

- développant de nouveaux projets de centrales à charbon,
- dont la part du chiffre d'affaires provenant du charbon est supérieure à 20%,
- dont la part du chiffre d'affaires provenant de l'exploration, de la production, du commerce ou du transport de produits pétroliers et gaziers non conventionnels est supérieure à 20%. Ce seuil sera revu dans le futur avec pour objectif d'atteindre un seuil d'éligibilité ramené à 5% d'ici à 2030.

**Plusieurs métriques sont utilisées pour mesurer l'empreinte climat de Sienna Monétaire ISR à fin 2024**

:

- **Empreinte carbone (scopes 1, 2 et 3)**
- **Intensité par M€ de chiffre d'affaires (scopes 1, 2 et 3)**

---

<sup>1</sup> <https://www.sienna-im.com/wp-content/uploads/2023/10/sienna-im-exclusion-policy-fr.pdf>

Pour chaque métrique, les 3 scopes sont couverts. Les 3 scopes sont définis selon le GHG protocol<sup>2</sup>. Les résultats du scope 3 sont présentés à part en raison du manque de cohérence et du risque de double comptage de ces émissions.

Les données utilisées proviennent de Sustainalytics et de Bloomberg pour celles relatives aux scores de température. La donnée reportée par les entreprises est utilisée en priorité. Si celle-ci n'est pas disponible, l'indicateur peut être estimé par le fournisseur de données.

## 1.1 Empreinte carbone

Le taux de couverture est supérieur à 88% des encours du fonds sur la donnée empreinte carbone et supérieur à 79% pour l'intensité carbone – hors émetteurs souverains, cash, fonds externes etc.

L'empreinte carbone du périmètre est constituée de la somme des émissions carbone des entreprises pondérées par le poids de notre investissement dans la valeur totale de l'entreprise dans le périmètre :

$$\text{Empreinte carbone} = \sum \frac{\text{Montant investi}, i}{\text{EVIC}, i} \times \text{CO}_2 \text{ei}$$

Avec *Montant investi, i* : Somme totale investie dans l'entreprise i

*EVIC, i* : Valeur totale de l'entreprise i, y compris la trésorerie

*CO<sub>2</sub>ei* : émissions de CO<sub>2</sub> de l'entreprise i

	Empreinte carbone	Intensité carbone par M€ de revenus générés
<b>Scope 1 et 2</b>	32,76 tCO <sub>2</sub> eq	0,94 tCO <sub>2</sub> eq/M€ revenus
<b>Scope 3</b>	233,168 tCO <sub>2</sub> eq	5,37 tCO <sub>2</sub> eq/M€ revenus
<b>Total scope 1, 2 et 3</b>	269 937 tCO <sub>2</sub> eq	6,31 tCO <sub>2</sub> eq/M€ revenus
<b>Taux de couverture</b>	<b>88%</b>	<b>79%</b>

La stratégie climat de l'expertise actifs côtés de Sienna IM s'appuie essentiellement sur le cadre reconnu et robuste proposé par l'initiative Science Based Targets (SBTi) offrant une approche structurée pour définir des objectifs de réduction d'émissions alignés sur les dernières recherches scientifiques.

A ce titre, Sienna IM s'est officiellement engagé en janvier 2024 auprès de SBTi à définir et se faire valider ses cibles de réductions des émissions court terme. En mars 2025, l'ensemble des cibles de réductions des émissions court terme ont été validées par SBTi.

<sup>2</sup> Greenhouse Gaz (GHG) Protocol est un protocole international proposant un cadre pour mesurer, comptabiliser et gérer les émissions de gaz à effet de serre. <https://ghgprotocol.org/>

Ainsi, notre stratégie climat s'inscrit dans cet effort global pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré Celsius, conformément à l'Accord de Paris, signifiant la nécessité de réduire nos émissions de gaz à effet de serre à la fois sur nos propres opérations et nos investissements de manière significative et rapide.

## 1.2 Alignement taxonomie

**La taxonomie<sup>3</sup> désigne un standard européen dressant une liste d'activités « vertes » et de critères adaptés pour calculer leur niveau de durabilité du point de vue environnemental. Cette réglementation permet d'introduire un langage commun afin de comparer une activité « durable » entre chaque pays européen.**

Pour qu'une activité soit alignée à la taxonomie, il existe 4 points de contrôles successifs :

- L'activité contribue à un des 6 objectifs environnementaux définis
- L'activité ne cause pas de dommages collatéraux aux 5 autres objectifs (DNSH<sup>4</sup>)
- L'activité est conforme aux garanties minimales sociales
- L'activité respecte des critères techniques définis

Les 6 objectifs environnementaux sont les suivants :

- L'atténuation du changement climatique
- L'adaptation au changement climatique
- L'économie circulaire
- La prévention et la réduction de la pollution
- L'utilisation durable et protection des ressources en eau et des ressources marines
- La prévention et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes

90 activités économiques, dites « éligibles », représentant 93% des émissions de gaz à effet de serre de l'UE, sont analysés via ces objectifs afin de déterminer selon quelles conditions et quels critères techniques ces activités peuvent-être considérées comme alignées à la taxonomie. Certains secteurs ne sont pas traités dans la liste, considérant qu'ils ne sont pas éligibles à la taxonomie.

Il s'agit de distinguer les notions suivantes :

- *L'éligibilité à la taxonomie* : désigne les activités qui sont analysées via les 6 objectifs environnementaux. Cela ne signifie pas que ces secteurs sont alignés mais qu'ils pourraient l'être sous certaines conditions de contribution substantielle à ces objectifs environnementaux. Le résultat d'éligibilité est exprimé en pourcentage représentant la part du chiffre d'affaires des activités de l'entreprise appartenant aux secteurs définis par la taxonomie.
- *L'alignement à la taxonomie* : désigne la part du chiffre d'affaires d'une entreprise contribuant de manière substantielle aux objectifs de la taxonomie et démontrant l'absence de préjudice significatif sur les autres objectifs et le respect des garanties minimales. Les données d'alignement sont directement calculées et publiées par les émetteurs eux-mêmes.

---

<sup>3</sup> Règlement (UE) 2020/852

<sup>4</sup> Do Not Significantly Harm

Le tableau ci-dessous présente les données d’alignement éligibles et alignées reportées sur l’inventaire au 31/12/2023 de Sienna Monétaire ISR, sur la partie entreprises – hors cash, investissements dans les fonds externes et souverains. L’alignement représenté ici couvre uniquement l’objectif n°1 de la taxonomie « l’atténuation du changement climatique » et l’objectif n°2 « adaptation au changement climatique », seuls objectifs disponibles en 2023 par le fournisseur de données utilisé Sustainalytics.

	Part d’éligibilité		
	% chiffre d’affaires	% CapEx	% OpEx
Objectifs 1 + 2 : atténuation et adaptation au changement climatique	5,98%	8,10%	5,66%
<i>Taux de couverture</i> <sup>5</sup>	12,80%	12,80%	12,56%

Il s’agit d’interpréter ici que 12,8% des entreprises investies par Sienna Gestion Cotée reportent une donnée d’éligibilité taxonomie. Finalement, 5,98% des activités investies sont actuellement éligible à la taxonomie en chiffre d’affaires.

	Part d’alignement		
	% chiffre d’affaires	% CapEx	% OpEx
Objectif 1 : Atténuation du changement climatique	1,96%	2,80%	2,39%
Objectif 2 : Adaptation au changement climatique	0,01%	0,00%	0,01%
Objectif non précisé	0,02%	0,00%	0,01%
<b>Total alignement</b>	2,35%	3,36%	2,87%
<i>Taux de couverture</i>	12,56%	12,80%	12,56%

Finalement, 2,35% des activités investies par Sienna Gestion Cotée sont alignées à la taxonomie en chiffre d’affaires. L’alignement en CapEx et Opex sont relativement similaires, avec respectivement 3,36% et 2,87% des activités investies par Sienna Gestion Cotée alignées aux 2 premiers objectifs de la taxonomie.

Les calculs présentés sont établis sur la base d’informations collectées par Sustainalytics. La part d’alignement est pondérée par le poids de l’émetteur dans l’actif total de Sienna Monétaire ISR. Certains émetteurs ne sont pas éligibles au calcul de l’alignement taxonomie tels que les souverains.

## 1.3 Exposition aux combustibles fossiles

<sup>5</sup> Le taux de couverture représente ici la part d’entreprises investies par Sienna Actifs cotés en encours, reportant une donnée d’éligibilité ou d’alignement taxonomie.

**Pour estimer l'exposition de l'entité à des combustibles fossiles, le PAI n°4 « Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles » est utilisé.** Les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles désignent les entreprises tirant des revenus de prospection, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, l'entreposage et le commerce, de combustibles fossiles au sens de l'article 2, point 62, du règlement (UE) 2018/1999 du Parlement européen et du Conseil.

**Epsens Monétaire ISR détenait au 31/12/2024 des actions d'une entreprise exposée aux combustibles fossiles, soit 0,00% du fonds.** Pour établir l'exposition de l'entité à des combustibles fossiles, le PAI 4 « Exposition de l'entreprise aux combustibles fossiles » a été utilisé sur la base d'information de Sustainalytics.

Taux de couverture : 93,69% du fonds disposent de cette information, sur la partie entreprise – hors cash, investissements dans les fonds externes et souverains.

## 2. Stratégie d'alignement aux objectifs de long terme liés à la biodiversité

Sienna IM a remis à jour sa politique biodiversité destinée à couvrir toutes les classes d'actifs et expertises du groupe – dont Sienna Gestion. Celle-ci développe les convictions du groupe et reconnaît l'importance de la biodiversité pour la stabilité économique et environnementale à long terme. Cette politique biodiversité témoigne de l'engagement du groupe en faveur de la protection de la biodiversité et de son intégration dans nos activités et nos décisions d'investissement. Celle-ci s'articule via 4 piliers :

- L'intégration de la biodiversité dans nos processus
- L'Engagement
- Le suivi de l'impact sur la biodiversité
- Le suivi des dépendances à la biodiversité

L'Accord Kunming-Montréal pour la biodiversité, au travers de sa cible 15, attend notamment des institutions financières une mesure et une transparence sur leurs impacts sur la biodiversité. Sienna Gestion calcule annuellement son empreinte biodiversité en s'appuyant sur un indicateur fourni par Iceberg DataLab<sup>6</sup> (IDL) : l'empreinte biodiversité des entreprises, appelé CBF (Corporate Biodiversity Footprint).

**Le CBF mesure les impacts sur la biodiversité à partir des 5 grandes pressions générées par les activités économiques des entreprises investies, tout au long de leur chaîne de valeur (3 scopes).**

---

<sup>6</sup> <https://www.icebergdatalab.com/>

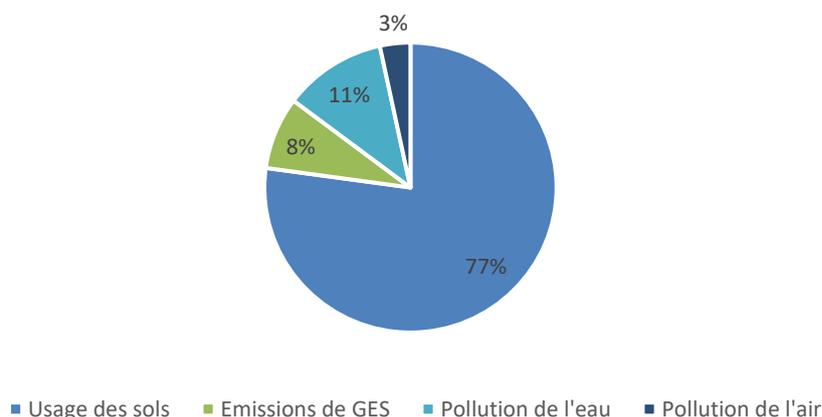
Plus concrètement, le CBF est calculé en plusieurs étapes :

1. Il s'agit d'analyser les matières premières, les produits et services utilisés par l'entreprise sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Ces estimations s'appuient sur les principaux indicateurs d'activité des entreprises.
2. Il faut ensuite identifier et calculer les pressions entrainées par ces activités. Chaque pression produit un impact quantifiable sur la biodiversité et s'exprime différemment, cela peut être des km<sup>2</sup> occupés ou transformés, des émissions de GES, etc.
3. Il est nécessaire de traduire ces différentes pressions en une seule unité d'impact sur la biodiversité. **La métrique unique utilisée est l'abondance moyenne des espèces (AMS) qui s'exprime en MSA/km<sup>2</sup>. Elle mesure l'état de conservation d'un écosystème par rapport à son état d'origine, non perturbé par les activités humaines et pressions humaines.**
4. Enfin ces différents impacts sont agrégés en un seul impact absolu global pour l'entreprise. **Le CBF exprime ainsi le volume de perte de biodiversité en surface équivalente artificialisée en km<sup>2</sup> sur l'année.** Il s'agit d'une mesure d'impact négatif. Par exemple une CBF de -1km<sup>2</sup> d'AMS pour une entreprise désigne une surface de 1km<sup>2</sup> complètement artificialisée (1km<sup>2</sup> de forêt vierge perdue) en raison des pressions exercées par l'activité de l'entreprise.

**L'empreinte absolue du fonds Sienna Monétaire ISR s'élève à - 571 657 MSA/KM2. Plus concrètement cela signifie que les investissements du fonds participent à investir dans des entreprises qui artificialisent une zone de plus de 570 milles km2.**

La répartition des pressions exercées, responsable de cette empreinte biodiversité, est la suivante :

Répartition de l'empreinte sur la biodiversité par type de pression



La pression contribuant le plus à l'empreinte de Sienna Monétaire ISR sur la biodiversité est l'usage des sols expliquant 77% de son empreinte globale.

L'intensité CBF en EVIC est la suivante : - 0,07 km<sup>2</sup>.MSA/M€. **Cela signifie que pour 1M€ investi, le fonds a contribué à une perte moyenne de 0,0,7 km<sup>2</sup> de surface vierge.**

Le taux de couverture du CBF est de 44% du périmètre éligible. Les titres non éligibles sont les fonds sous-jacents externes, les souverains et autres émetteurs publics, les liquidités etc.

L'indicateur utilisé pour le calcul de l'empreinte biodiversité connaît plusieurs limites, détaillées dans le rapport LEC29 de l'entité disponible sur notre site internet.

Au-delà de l'empreinte présentée, l'enjeu de la biodiversité est actuellement pris en compte dans les décisions d'investissement à travers plusieurs éléments de la politique ISR de Sienna Gestion :

- **La note ESG des émetteurs compte parmi les enjeux considérés la biodiversité.** L'enjeu est pris en compte pour les entreprises des secteurs les plus exposées à ce risque.
- L'indicateur **PAI n°7 « Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité »** permettant d'identifier les entreprises ayant des établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité et si leurs activités ont une incidence négative sur ces zones.
- **Les controverses** pouvant être en lien avec la biodiversité, quel que soit le niveau de gravité.

### 3. Démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion des risques

**Le fonds Sienna Monétaire ISR entre dans le dispositif global de gestion de prise en compte des risques associés aux enjeux ESG de Sienna Gestion, décrit en section 1.8 du rapport LEC29 global disponible en ligne.**

Sienna Gestion est convaincu qu'il existe une forte corrélation négative entre les risques extra-financiers et la valeur financière ou économique d'un émetteur. De ce fait, la société de gestion place au cœur de sa stratégie d'investissement responsable la réduction des risques extra-financiers.

Au-delà des équipes de gestion, Sienna Gestion dispose d'une équipe dédiée à la conformité, au contrôle interne et aux risques, indépendante des unités opérationnelles. Son directeur est membre du Directoire. Cette équipe mène régulièrement des diligences afin de vérifier la fiabilité du processus ISR et le respect des contraintes d'investissement applicables aux fonds ISR dont celles relatives aux controverses ESG. Cette équipe a également la charge de valider l'ensemble des documents structurants formalisés au sein de Sienna Gestion sur l'approche ISR (politique ISR, procédures, rapports...).

Sienna Gestion a intégré l'identification et l'évaluation des risques de durabilité dans ses décisions d'investissement à travers un cadre structuré autour des éléments suivants :

- Politique d'exclusion propre à Malakoff Humanis
- Analyse ESG

- Engagement Actionnarial

La politique d'intégration des risques de durabilité de Sienna Gestion, en réponse à l'article 3<sup>7</sup> SFDR, décrit en détail cette approche.

Le changement climatique et l'érosion de la biodiversité ont un impact majeur sur les émetteurs et sur la société en général. L'exposition des émetteurs à ce risque et leur stratégie pour le réduire font partie intégrante de l'analyse globale réalisée. Les risques climatiques sont classés de la façon suivante :

- Les risques physiques : correspondant aux pertes directes associées aux dommages causés par les aléas climatiques sur les acteurs économiques (températures extrêmes, inondations, feux de forêts, etc). Les risques physiques ne sont à ce jour pas précisément quantifiés chez Sienna Gestion.
- Les risques de transition : couvrant les conséquences économiques entraînées par la mise en place d'un modèle économique bas-carbone (risques réglementaires et juridiques, risques de marché et risques de réputation).

Face aux risques de transition, la mesure de l'empreinte carbone des investissements constitue une première étape pour le fonds Sienna Monétaire ISR, présentée en partie 1 de ce document. Cette mesure ne représente qu'une vision statique à fin 2023, soit une performance passée. Pour prendre en compte une vision dynamique de la contribution des émetteurs à la transition climatique, la mesure de l'alignement des investissements sur une trajectoire bas carbone, prévue en 2025, pourra constituer une approche plus appropriée.

Le processus de gestion des risques ESG sera revu au moins une fois par an et systématiquement dans le cadre de la publication annuelle de ce rapport article 29.

---

<sup>7</sup> Politique articles 3 & 4 SFDR de Sienna Gestion



#### SIENNA GESTION

Membre du groupe Sienna Investment Managers | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z  
Siège social : 21 boulevard Haussmann 75009 Paris | [www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com)